



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 7 AVRIL 2017**

PROCES-VERBAL

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, M. PAUGET, Mmes PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, MM. SOUSSI, TAMBAY, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : M. CESARI, Mme GIUDICELLI (pouvoir à M. GINESY), M. ROUX (pouvoir à Mme SALUCKI).

L'an deux mille dix-sept le 7 avril, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, merci de votre présence à cette séance plénière de notre assemblée départementale. Je demande à Alexandra BORCHIO-FONTIMP, conformément à l'article 17 de notre règlement intérieur, d'accepter d'être désignée secrétaire de séance, et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, nous allons dans quelques instants examiner le compte administratif pour l'exercice budgétaire 2016, que je vous demanderai d'approuver. Cet exercice budgétaire 2016 traduit et exprime une situation financière saine de notre collectivité, dans un contexte national qui s'impose à notre collectivité et qui est particulièrement contraignant. Je voudrais d'emblée souligner les axes de force de ce compte administratif, c'est-à-dire quatre axes essentiels. Ce compte administratif est une photographie de l'exercice 2016, et nous pouvons tout d'abord constater que nous concluons cet exercice avec un excédent d'un peu plus de 31 M€, ce qui est appréciable et ce qui nous offre des marges de manœuvre pour effectuer dans de bonnes conditions l'exercice budgétaire 2017.

Je veux aussi souligner, et c'est le premier point de force, que nous avons continué à stabiliser nos dépenses de fonctionnement, soit 935 M€, à périmètre constant. Nous sommes dans la stabilité depuis maintenant neuf exercices budgétaires, si nous faisons abstraction des compétences qui nous ont été rajoutées et surtout de celles qui nous ont été supprimées.

Deuxième axe, et qui pour moi est essentiel : nous avons amorcé en 2016 un désendettement extrêmement puissant puisque notre stock de dette a diminué de 44 M€. Nous avons déjà diminué la dette de 15 M€ en 2015. Nous accélérons donc le désendettement. C'était un objectif que nous nous étions assignés ensemble. Il est tenu.

Nous avons également – en tous cas pour ceux qui appartiennent à la majorité départementale et qui soutiennent, avec beaucoup de détermination, ce dont je les remercie, les politiques que nous avons proposées aux électeurs de ce département – tenu notre pari de ne pas augmenter la fiscalité.

Enfin, nous avons accru l'investissement au service de la croissance et de la qualité des territoires dans l'exercice 2016.

Ce sont donc quatre éléments essentiels : maîtrise de nos dépenses, désendettement, pas d'augmentation de la fiscalité, relance de l'investissement. Ce sont les quatre piliers ou les quatre faces de ce carré que certains pourront qualifier de magique. Compte tenu des difficultés qui entourent les collectivités locales, parvenir à ce résultat relève, je ne sais pas si c'est d'un exploit, mais en tous cas d'une force que nous avons voulu exprimer et que nous avons réussi à transformer en résultat extrêmement concret au service du département.

Tout cela n'est pas le fruit du hasard, et c'est sur ce point que je veux insister aujourd'hui. Nous avons pris ici les bonnes décisions, et nous les avons prises avant que

beaucoup ne se rendent compte que les collectivités locales ne pourraient plus continuer à être gérées comme elles l'ont été par le passé. L'effort de réduction des dépenses publiques s'impose à tous, puisque l'argent public est plus rare et qu'il est d'abord financé par l'impôt et par les charges sociales de ceux qui travaillent ou de ceux qui ont travaillé. Les collectivités locales devaient donc elles aussi être astreintes à une rigueur de gestion, à des efforts dans le maniement des deniers publics pour faire en sorte que la pression que subissent les contribuables français depuis cinq ans du fait de la politique du Gouvernement socialiste, ne soit pas accentuée par des erreurs qui viendraient des collectivités locales.

Ensemble, nous avons donc fait ces choix. Nous les avons faits avec beaucoup de courage et de détermination depuis 2009. Nous pouvons estimer que si nous n'avions pas pris certaines décisions qui ont participé à la réduction permanente de nos dépenses de fonctionnement, nous aurions sans doute aujourd'hui 120 à 150 M€ de dépenses de fonctionnement en plus chaque année. Notre collectivité serait donc dans l'incapacité de fonctionner. Le compte administratif dégage un excédent de 31 M€. Imaginez que nous ayons 120 M€ de dépenses de fonctionnement de plus. Il aurait donc fallu trouver 90 à 100 M€, soit par la dette, mais la dette ne pouvait plus être augmentée, soit par l'augmentation de la fiscalité. Nous avons refusé ces deux alternatives qui confinaient à la facilité et qui revenaient à tirer un chèque en blanc sur les générations à venir. Nous avons au contraire, et c'est tout à votre honneur mes chers collègues, choisi d'adopter une méthode de gestion qui nous permette de diminuer nos dépenses publiques.

Nous l'avons fait sur des volets essentiels, et d'abord celui des ressources humaines puisque nous avons aujourd'hui beaucoup moins d'agents qui travaillent dans notre collectivité. Nous avons fixé la règle du non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois. Nous avons aujourd'hui 660 agents de moins qu'au 1^{er} janvier 2009. Une partie, un peu moins de 200, a été transférée à la Métropole. En faisant abstraction des transferts de compétences, c'est-à-dire à périmètre constant, il y a ainsi aujourd'hui presque 500 agents de moins dans notre collectivité, soit très exactement 10 % des effectifs.

C'est un effort extrêmement important qui représente 20 M€ de gains par an. Nous y sommes parvenus en nous restructurant, en réorganisant nos services. Nous avons recouru à la technologie, aux innovations, au numérique. C'est le progrès, c'est une nouvelle méthode de management, et ce sont aussi de nouveaux usages pour nos concitoyens qui viennent effectuer des démarches auprès de nos services publics. Aujourd'hui, il est possible de faire depuis son domicile un dossier de RSA, demain un dossier d'APA et un dossier de prestation de compensation du handicap. Ce sont des formalités allégées, des procédures simplifiées, et en même temps ce sont des gains pour une collectivité modernisée.

Nous avons aussi demandé – et je veux le souligner puisque sans cela rien n'aurait été possible – à nos agents de travailler plus. Nous sommes revenus strictement aux 35 heures, avec 1 607 heures travaillées. 3 jours de congés extra-légaux ont été supprimés, de même que 11 jours de RTT. C'est quasiment l'équivalent de 3 semaines de présence en plus pour les agents du Département dans notre collectivité.

Nous avons voulu que cet effort soit aussi récompensé par la mise en place d'un régime indemnitaire tel que la loi l'a prévu, sachant que nous sommes allés très loin dans les facultés que nous ont offertes les nouveaux textes législatifs. Ce régime indemnitaire donne toute sa place au mérite, mais aussi à la présence dans la collectivité, puisque la rémunération au mérite tient compte du présentéisme mais aussi de l'absentéisme qui est faible dans notre collectivité. Pour l'exercice 2017, 1 M€ va être mobilisé sur ces rémunérations au mérite. Il s'agit donc d'un plus.

En même temps, et nous délibérerons sur ce point aujourd'hui, c'est un des points forts de cette séance, nous avons pris un engagement social pour nos agents qui percevront 25 € de plus par mois pour pouvoir accéder à un régime de prévoyance santé ou de complémentaire santé. Cela représente 300 € nets de gain de pouvoir d'achat sur l'année. C'est un effort très important. Nous l'avons discuté et négocié avec les organisations syndicales que je veux remercier, et tout particulièrement le SIAT qui nous avait demandé cette mesure et avec lequel nous avons mis en place cette disposition qui apporte aux agents un gain de pouvoir d'achat extrêmement important.

Des efforts sont demandés, j'en suis bien conscient, ils ont été acceptés, malgré les oppositions de certains qui nous prédisaient l'apocalypse. L'exercice budgétaire 2016 a été celui du nouveau temps de travail. Cela s'est bien passé grâce au sens du service public de nos agents. Aujourd'hui, ils en tirent les fruits. Nous avons une qualité du service public et une qualité de travail qui ont été préservées. Nous voulons qu'une partie des gains que la collectivité départementale a engrangés soit redistribuée vers les agents, puisque ce sont des agents qui ont un sens aigu du devoir, une grande expérience, une grande expertise et une grande compétence. Je le répète aujourd'hui puisque nous avons besoin de nos fonctionnaires territoriaux. Je leur redis ma reconnaissance et ma confiance. Le geste que je vous proposerai tout à l'heure de faire en leur faveur en est je crois le symbole le plus éclatant.

Je veux également souligner que nous avons réalisé des économies extrêmement importantes en luttant plus et mieux contre la fraude sociale : 35 M€ de gains depuis les quatre dernières années. Nous avons effectué des gains très importants sur la réduction de nos moyens généraux, c'est-à-dire, si nous devons résumer voire simplifier à gros traits, sur le train de vie de la collectivité qui n'a cessé de se réduire. Nous sommes par exemple passés de 1 500 véhicules en 2009 à 1 100 véhicules aujourd'hui, soit une diminution très conséquente puisque plus d'un tiers des véhicules ont été supprimés. La même logique a conduit à diviser les dépenses de communication par deux et les dépenses de protocole par quatre, à rationaliser nos méthodes, nos procédures et donc nos moyens généraux.

C'était un préalable. Ce n'était pas facile. Cela a été un choix. Nous avons fait ce choix volontairement. Certains le font aujourd'hui de façon contrainte et obligée, puisque c'est le seul moyen pour assurer simplement l'équilibre budgétaire. Nous avons anticipé, je crois pouvoir le dire, avant tout le monde, cette évolution. Aujourd'hui, nous en tirons les fruits et les bénéfices.

Cette politique de réduction des dépenses publiques nous a conduits à deux chemins. Le premier est celui du désendettement : 75 M€ de désendettement en 2015, 2016 et 2017. Cela va se poursuivre et s'amplifier, et nous pourrions même, je l'espère, aller au-delà en 2017. De plus, là encore, nous trouvons un effort très conséquent pour nos concitoyens, celui de ne pas augmenter la fiscalité sur l'exercice budgétaire. C'est bien le moins que nous devions à nos concitoyens qui, je le répète, ont été accablés d'impôts par le Gouvernement depuis cinq années. La taxe foncière, qui est la dernière taxe dont nous maîtrisons l'évolution des taux, se situe à un taux de 12,42 %. La moyenne au plan national est de 15,34 % pour les départements de notre strate. Nous sommes donc trois points en-deçà de la moyenne nationale. C'est appréciable pour les contribuables départementaux. Je veux aujourd'hui le souligner.

Tout cela n'aurait pas de sens si nous n'avions pas en ligne de mire comme caps, horizons ou objectifs la croissance, l'emploi, la qualité de nos territoires et la réponse aux attentes de nos concitoyens. C'est pour cela que nous avons voulu, au cours de cette année 2016, engager une mobilisation générale pour l'emploi avec un plan de relance extrêmement important. Nous le constatons d'ores et déjà puisque, même si ce plan de relance ne concernait que le dernier trimestre de l'année 2016, nous avons augmenté l'investissement de 150 M€ à 170 M€, soit 20 M€ de dépenses d'investissement en plus pour nos territoires.

Je veux également souligner que nous avons augmenté notre effort de solidarité humaine pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées et pour la protection de l'enfance. Pour l'insertion, nous n'avons pas augmenté notre effort, mais la satisfaction est aussi forte puisque nous avons pour la première fois constaté une diminution de 7,5 % en 2016 du nombre d'allocataires du RSA grâce à la politique de lutte contre la fraude et de contrôle des droits, mais aussi grâce au plan emploi que nous avons lancé. C'est un effet extrêmement positif. La relance, l'investissement et l'action ont été au cours de cette année les maîtres mots de la politique départementale. Nous avons mis du carburant dans la machine économique et nous l'avons fait notamment après la tragédie que notre département a subie le 14 juillet dernier avec l'attentat de Nice.

Je veux rappeler dans ce cadre les efforts réalisés et l'engagement de notre collectivité. Citons quelques chiffres qui s'inscrivent dans ces 170 M€ d'investissements et dans ces plus de 500 M€ de dépenses pour la solidarité humaine. En 2016, je le dis à tous les maires de ce département, nous avons porté l'aide aux communes en crédits de paiement, c'est-à-dire en versements concrets, de 51 à 62 M€. En autorisations de programme, nous avons porté 711 dossiers d'aides aux communes en 2016, pour un montant de 97 M€. Presque 100 M€ ont ainsi été votés pour les communes, même si dans ce cadre il y a la subvention extrêmement importante que nous avons accordée à la Métropole Nice Côte d'Azur pour le tramway.

Nous avons aussi soutenu plusieurs centaines d'associations pour 23 M€ d'aides. Dans nos Maisons du Département, nous avons effectué 219 000 démarches. Dans les Maisons des solidarités départementales, nous avons accueilli 80 000 personnes. Ce sont autant d'éléments chiffrés qui traduisent l'implantation territoriale et la réponse de notre collectivité sur les grands enjeux du département.

Sur ce plan de relance, au-delà de cet engagement territorial pour les communes et les intercommunalités, nous avons voulu mettre en place des volets importants sur la sécurité, notamment pour les collèges avec un effort de 6 M€ pour mieux sécuriser nos établissements scolaires. Nous avons également mis en place une politique très forte de lutte contre les inondations pour la sécurité de nos populations après les intempéries du 3 octobre 2015 en créant le premier établissement public de bassin, le SMIAGE (syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau) au 1^{er} janvier dernier. Nous mobilisons tout de suite, dans le cadre d'un marché qui est en cours d'attribution, 20 M€ de travaux de rénovation de berges et de digues de façon accélérée. Les nombreux chantiers vont démarrer au cours de cette année 2017 mais nous avons fait les premiers choix, y compris budgétaires, en 2016.

Le plan de relance a également porté sur les investissements d'avenir. Je le dis au premier vice-président, Charles-Ange GINESY, qui préside le SICTIAM (syndicat intercommunal des collectivités territoriales informatisées des Alpes Méditerranée), 2016 a été l'année du lancement du plan très haut débit pour tous et partout sur le territoire départemental : 88 M€ d'investissements, 100 communes concernées. C'est une force pour notre territoire et pour consolider l'implantation des entreprises et des acteurs économiques au service de l'emploi et de la croissance. Dans ces investissements d'avenir, que nous avons voulu également souligner, il y a la poursuite des investissements pour la santé, pour la qualité des soins et pour la recherche. Nous délibérerons tout à l'heure en commission permanente sur les résultats du jury de notre neuvième appel à projets santé qui verra l'attribution de 1,7 M€ à 23 projets. Ce sont des projets innovants et de qualité qui viendront soutenir l'excellence du pôle santé azuréen. C'est un choix que nous avons fait, que nous poursuivons et que nous amplifierons au cours des exercices qui vont venir.

Ce plan de relance, nous l'avons voulu également au service des acteurs du tourisme. Je le dis au président du comité régional du tourisme (CRT), mon ami David LISNARD. Nous avons la chance d'avoir ce CRT Côte d'Azur. Nous y tenons, nous voulons le défendre, nous voulons assurer sa pérennité et sa spécificité. La Côte d'Azur, ce sont les Alpes-Maritimes, et les Alpes-Maritimes sont la Côte d'Azur. Nous n'avons pas à avoir la même politique que d'autres territoires n'ayant pas les mêmes enjeux touristiques. Nous sommes donc derrière le CRT Côte d'Azur, et je le remercie pour son engagement. Nous poursuivrons cet engagement. Le plan de relance a permis que nous octroyions au CRT un engagement supplémentaire de 500 000 € pour faire face aux conséquences économiques et touristiques de l'attentat du 14 juillet.

Cet exercice 2016 a été aussi, dans ce contexte que j'évoquais, l'opportunité d'accentuer nos démarches et nos efforts, notamment sur deux atouts essentiels de notre territoire qu'il convient en permanence d'entretenir, de développer, de forger et d'aiguiser, c'est-à-dire le tourisme mais aussi la culture et la nature. Nous avons des points de force avec notre environnement exceptionnel, dans un cadre exceptionnel et avec un climat privilégié. La culture est intimement associée à l'histoire de la Côte d'Azur, terre de création et d'inspiration. Au travers de nos investissements, nous avons voulu conforter nos atouts. Nous

l'avons fait aussi au travers du sport. La nature, le sport, la culture participent de la dynamique touristique internationale de notre territoire : 11 millions de visiteurs, un record de fréquentation à l'aéroport Nice Côte d'Azur, malgré les difficultés et les drames. Nous allons poursuivre en ce sens. Je veux également souligner l'extraordinaire réussite du premier festival des jardins que nous avons mis en place le week-end dernier. Ce festival se poursuit durant tout le mois d'avril avec 200 manifestations dans les communes du département. C'est un franc succès. Merci à Jérôme VIAUD, le vice-président en charge de l'environnement, d'avoir porté ce festival, de l'avoir accueilli dans sa ville à Grasse comme ce fut le cas à Cannes, à Antibes, à Menton ou encore à Nice, avec une coopération très forte de la ville de Nice que je remercie.

Un autre événement important de 2016 est à signaler : l'ouverture de l'espace culturel Lympia sur le port de Nice. Ce sont 2,5 M€ d'investissement, une galerie temporaire, un lieu d'exposition extraordinaire qui puise là aussi aux sources de notre histoire. Nous aurons cette année le bonheur d'y réaliser le plus grand événement culturel de la Côte d'Azur avec l'exposition internationale sur Alberto GIACOMETTI qui se déroulera du 23 juin jusqu'au mois de septembre prochain. Nous avons eu la chance d'avoir pu accueillir, et nous nous sommes battus pour cela, cette grande exposition dans ce lieu nouveau. Cela lui donnera une force exceptionnelle et particulièrement encourageante pour l'avenir.

Mes chers collègues, ces résultats positifs s'inscrivent pour autant – j'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises et je ne voudrais pas en faire un sujet de polémique mais simplement l'exprimer avec la vérité que nous devons à nos concitoyens – dans le contexte extrêmement contraignant que nous a imposé l'État avec une diminution très forte en quatre exercices budgétaires de la dotation globale de fonctionnement : 88 M€ de moins entre 2013 et 2017, avec une diminution de 26 M€ en 2017 et une diminution très forte entre 2015 et 2016. Cet étai se resserre sur les départements. En même temps, les allocations individuelles de solidarité, l'allocation personnalisée d'autonomie pour nos seniors, la prestation de compensation du handicap, le RSA, ont été beaucoup moins compensés. Avec la compensation que nous verse l'État, le reste à charge était de 99 M€ en 2009. L'opposition ne manquera pas de dire qu'il y avait déjà un écart lorsque nous étions au pouvoir. C'est vrai, mais cet écart s'est accru et s'est établi aujourd'hui à 132 M€. Cela signifie que sur la période, ce que l'État, dans sa continuité, devrait à notre collectivité atteint le milliard d'euros avec cet écart annuel entre ce que nous versons et ce qui devrait nous être compensé. En même temps, une dotation de péréquation nous a été imposée sur les droits de mutation. Elle représente aujourd'hui notre recette principale, soit 42 M€ en 2016.

C'est donc une contrainte extrêmement importante sur ces trois aspects : dotation globale de fonctionnement, allocations individuelles de solidarité, et dotation de péréquation. Malgré cela, nous avons les résultats que j'évoquais il y a quelques instants. Ils sont d'autant plus remarquables et d'autant plus à souligner.

Voilà les grands axes de ce compte administratif que je vous propose d'approuver. Nous aurons l'occasion d'examiner au cours des rapports des sujets importants, celui notamment de la modification de notre règlement de la commande publique avec deux

dispositions nouvelles : une clause d'insertion au service de l'emploi local dans nos marchés, et la fameuse clause dite Molière qui permettra aujourd'hui de dire que nous voulons défendre l'emploi local, celui de nos PME, celui de nos artisans, qui n'ont pas à subir une concurrence déloyale venant d'autres pays d'Europe dans le cadre d'un véritable dumping social, qui plus est menace le bon déroulement de nos chantiers et qui présente des risques en matière de sécurité pour les salariés qui travaillent sur ces chantiers, tout simplement parce qu'ils ne maîtrisent pas notre langue, et donc les consignes de sécurité qui s'imposent dans notre pays et qu'ils doivent connaître.

Je conclurai mon propos pour introduire cette séance en soulignant une inquiétude forte : l'évolution de la situation des mineurs isolés étrangers, ou mineurs non accompagnés selon la dernière formulation. Depuis le 1^{er} janvier 2017, nous avons accueilli 289 mineurs non accompagnés. C'est une situation d'urgence qui place en situation de grande tension les services de protection de l'enfance. Il y a des inquiétudes fortes. Aujourd'hui, dans nos structures de protection de l'enfance, nous avons presque 300 mineurs non accompagnés, c'est-à-dire très exactement 295. 142 sont aujourd'hui pris en charge dans des structures ouvertes spécialement pour cette catégorie de mineurs. Au 31 décembre 2016, 1 771 enfants étaient placés dans nos structures de protection de l'enfance. Ils étaient 1 396 en 2015. L'augmentation est donc très directement liée à l'arrivée de ces mineurs isolés étrangers qui, pour la plupart, contrairement à ce qui est dit de façon mensongère, ne viennent pas de zones de guerre. Je veux rappeler qu'il y a aujourd'hui des personnes qui viennent de Tunisie, d'Algérie, d'Afrique de l'ouest. 13 % sont notamment originaires du Sierra Leone.

Face à ces difficultés, j'en appelle à la solidarité nationale. Je viens une nouvelle fois de saisir le Garde des Sceaux. Cette situation est insupportable. Nous l'assumons, puisque la loi nous l'impose, et nous accueillons ces mineurs isolés étrangers, avec la dignité qui s'impose. Ce sont des enfants, souvent en souffrance. Ils ont été exploités par des réseaux de passeurs, qu'ils soient locaux ou départementaux. Je veux dénoncer une fois de plus avec force ceux qui font commerce de l'utilisation de la dignité de ces enfants, ceux qui les font venir illégalement en France, ceux qui les manipulent, ceux qui les utilisent à des fins méprisables et détestables.

Pour notre part nous assumons nos responsabilités, mais cette situation devient insupportable pour notre collectivité et notre département. J'en appelle à la solidarité nationale de la part du Garde des Sceaux qui a en charge cette politique. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités et de les assumer financièrement. Cette politique coûte près de 10 M€ par an au Département. Je vous ai donné les chiffres. Cela sature nos structures d'accueil classiques qui sont réservées au placement judiciaire en urgence, notamment le foyer départemental de l'enfance. Je le dis sous le contrôle du vice-président Auguste VEROLA qui administre ce foyer de l'enfance avec beaucoup de responsabilité, de dévouement et de présence.

Face à cette situation d'urgence, je lance aujourd'hui ce cri d'alarme. Cela ne peut plus durer. Nous subissons la loi des passeurs, et la France ne peut pas subir la loi des passeurs. Il faut que la Justice prenne ses responsabilités et il faut que le Gouvernement fasse de même,

sanctionne ceux qui utilisent la détresse humaine et qui font passer illégalement la frontière à ces enfants. Ces enfants doivent rester en Italie. Ils sont arrivés en Italie, et les traités internationaux et européens, notamment celui de Dublin, demandent à l'Italie, en tant que premier pays d'accueil en Europe, d'assumer ses responsabilités. C'est à l'Italie d'assumer ses responsabilités. C'est à l'État français d'y veiller avec force, même si je veux dire mon admiration et ma reconnaissance aux forces de police, notamment à la police aux frontières, aux gendarmes et aux douaniers qui contrôlent nos frontières, dans le cadre de l'état d'urgence. Ils le font avec beaucoup de responsabilité et de dignité. Ils ont été attaqués de façon outrancière par des délinquants, par des voyous qui violent les lois de la République. Nous devons reconnaissance à ces policiers qui font respecter les lois et qui le font dans des conditions particulièrement difficiles.

Je voulais saisir ce moment de réunion de notre assemblée départementale pour lancer ce cri d'alarme par rapport à la situation de notre département, qui est désormais sans doute le premier de France à être confronté à cette situation. Nous sommes la première porte d'entrée en France depuis l'Italie qui est devenue depuis l'année dernière le premier pays d'accueil des migrants en Europe, depuis que la frontière gréco-turque et la route des Balkans ont été quelque peu fermées par les dispositions qui ont été prises.

Je conclurai mon propos auquel j'associe Charles-Ange GINESY et le maire de Grasse, Jérôme VIAUD, en adressant en notre nom à tous mes félicitations à Hervé PIZZINAT qui a reçu hier, nous étions à ses côtés, l'insigne de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur pour le courage héroïque dont il a fait preuve lors de la fusillade qui a frappé le 16 mars dernier le lycée Alexis de Tocqueville à Grasse. Nous avons souhaité et réclamé cette distinction. La ministre de l'Éducation Nationale l'a immédiatement décernée. Je veux très sincèrement la remercier pour son action en la matière et redire notre reconnaissance et notre admiration au proviseur qui a eu un comportement héroïque. Je veux également dire notre admiration à toute la communauté éducative de ce lycée qui a été blessée, frappée, traumatisée. Je veux aussi soutenir les lycéens qui ont vécu l'horreur dans cette journée du 16 mars dernier. Ce fut une nouvelle épreuve pour notre département après l'attentat de Nice. Nous avons été solidaires de tous les acteurs de ce drame.

Je tiens là encore à remercier tous les services de police qui se sont mobilisés immédiatement pour neutraliser le tireur, notamment les policiers de la sécurité publique du commissariat de Grasse qui ont été immédiatement sur place quelques minutes après les premiers tirs. Je remercie aussi nos sapeurs-pompiers, le SAMU, le personnel du centre hospitalier de Grasse et toute la chaîne des secours qui a été particulièrement réactive et efficace, démontrant la qualité de nos services publics qu'ils soient d'État, départementaux ou régionaux dans les Alpes-Maritimes. Nous leur devons une reconnaissance et je voudrais que nous puissions aujourd'hui l'exprimer collectivement.

Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. Le Président. Figurez-vous qu'en lisant *Nice Matin* ce matin, j'ai pensé m'être trompée de jour puisque vous y donniez déjà les résultats du compte administratif. Puisque vous avez convoqué Molière ce matin, nous sommes peut-être un peu au théâtre, et nous regrettons d'avoir manqué la répétition générale que vous avez jouée. Indépendamment de ce ton un peu badin, nous regrettons plus sérieusement cette nouvelle façon de faire. Jusqu'à présent, vous aviez peut-être fait des conférences de presse en amont pour présenter des points particuliers de votre politique, ce qui est logique, mais il s'agissait là du compte administratif. Le côté palpitant du suspens habituel pour le compte administratif est ainsi aboli, c'est dommage.

Plus sérieusement, et en reprenant notre sang-froid, nous tenons nous aussi à rendre hommage avec vous et dans cet hémicycle au proviseur du lycée Tocqueville à Grasse, Hervé PIZZINAT, décoré hier de la Légion d'honneur, dans son lycée, en présence des élèves et de son équipe éducative par notre ministre de l'Éducation Nationale. Nous y étions quelques-uns avec vous pour entendre le très beau discours de cet homme courageux et humble, totalement engagé dans sa mission de proviseur. Son équipe éducative et lui-même ont réagi avec sang-froid et méthode à cette intrusion armée qui aurait pu donner lieu à une tragédie. Il a souligné que le ministère avait mis en place des formations pour le personnel de direction afin de lui apprendre à réagir face à des intrusions ou attaques éventuelles, c'est-à-dire face à toute forme d'attentat. Il a ajouté que cela avait porté ses fruits et que cette formation qui avait eu lieu en octobre avait été tout de suite mise en œuvre lors de cette journée terrible du 16 mars.

Nous rendons donc hommage et nous félicitons aussi le proviseur, l'équipe éducative, les élèves, qui ont tous réagi avec sang-froid. Nos félicitations vont aussi aux forces de l'ordre et de sécurité qui sont intervenues dans un temps extrêmement rapide et qui ont pu régler la situation dans l'après-midi. C'est un moment important et c'est tout à l'honneur de ces personnels de l'Éducation Nationale qui sont véritablement exemplaires.

Revenons au compte administratif 2016. Un compte administratif sert à deux choses principalement : vérifier la précision des prévisions budgétaires, et nous renseigner sur l'évolution financière de la collectivité. Je vous rassure, nous ne reprendrons pas tous les chapitres de ce compte administratif. Nous avons simplement quelques remarques.

Comme toutes les collectivités, le Département doit faire face aux baisses de dotation de l'État. Nous le savons nous-mêmes dans nos communes et nos différents collectivités et EPCI, il n'est pas facile de faire un budget, même pour une collectivité comme la nôtre qui demeure une collectivité dite riche et qui de ce fait participe au fonds de péréquation au bénéfice des autres moins favorisées. Il est vrai que nous affichons 351 M€ de droits de mutation. Ce n'est pas le cas de tous les départements. Nous avons cette chance. Quant au prélèvement sur les droits de mutation, je vous rappelle qu'il a été mis en place en 2011, par le Gouvernement précédent. En revanche, c'est le Gouvernement actuel qui nous a permis d'augmenter le taux à 4,5 % de manière à pouvoir augmenter nos recettes en direction des solidarités sociales.

Chaque année, nous avons l'annonce des efforts toujours plus importants de réduction des dépenses. Ce sont des efforts réels, de même que la réduction. C'est le quotidien des collectivités. Les annonces de certains candidats à l'élection majeure ne laissent pas d'inquiétude sur ce chapitre. Certains comptent manifestement beaucoup sur les collectivités territoriales pour réaliser leurs engagements de réduction des dépenses publiques et du nombre de fonctionnaires. Sur ce point, nous serons bientôt fixés sur le choix que les Français feront.

Revenons à notre Département. Outre l'environnement financier contraint, il a fait face en 2016 à de multiples événements exceptionnels que vous avez rappelés et qui ont eu un impact certain sur nos finances, à la baisse et à la hausse. En dépenses tout d'abord, les graves inondations du 3 octobre 2015 ont impacté non seulement les communes pour lesquelles la solidarité départementale n'a pas failli, mais elles ont également mis à mal notre patrimoine routier. L'impact financier s'est fait sentir en 2016 et se fera sentir encore en 2017. L'attentat du 14 juillet sur la promenade des Anglais a profondément meurtri les habitants de notre ville capitale, de notre département, de notre pays, de nous tous. Notre collectivité a déployé des moyens importants à côté de ceux de l'État pour réparer ce qui pouvait l'être. Même avec l'aide de l'État, l'impact financier n'est pas neutre pour le Département et se poursuivra en 2017 avec notamment les travaux de mise en sécurité des collèges.

Mais l'année 2016 est aussi l'année des recettes exceptionnelles avec la vente des parts de l'aéroport de Nice et du CICA pour un montant total de 88 M€, une bouffée d'oxygène bienvenue qui a permis au Département d'injecter 20 M€ de plus que prévu en investissements. Avec le plan de relance du Département, les dépenses d'équipement brutes de notre collectivité passent de 45 € par habitant en 2015 à 62 € par habitant en 2016. Un observateur attentif soulignera qu'elles s'élevaient à 259 € par habitant, il y a dix ans. C'était il y a dix ans, en 2007. Aujourd'hui, nous faisons avec.

Ces recettes exceptionnelles ont également permis de faire baisser de 40 M€ la dette du Département : de 891 M€ en 2015, elle passe à 847 M€ en 2016. Soit 782 € par habitant pour une moyenne de 503 € par habitant dans les départements de même importance. Dans ce domaine, petite parenthèse, on pourrait penser que la référence à la moyenne nationale des départements de plus d'un million d'habitants n'a plus lieu d'être et se trouve faussée du fait de l'existence de la Métropole qui regroupe la moitié de la population du département, ou à peu près. Mais il ne faut pas oublier que notre collectivité a transféré quelques compétences à la Métropole dont les routes en 2012, et qu'avec les routes, le Département a également transféré la dette qu'il avait contractée pour les réaliser, soit 174 M€. Il ne faut pas se réjouir car même sorti du stock de sa propre dette, le Département rembourse cet emprunt à l'euro près chaque année par le biais de la dotation versée à la Métropole, soit presque 58 M€ en 2016 dont environ 10 M€ à ce titre chaque année. Pour être clair, la dette consolidée du Département ne s'élève pas à 847 M€ en 2016 mais à plus d'un milliard d'euros.

Revenons sur certains points du compte administratif. Sur les dépenses de fonctionnement, les dépenses sociales qui étaient prévues à hauteur de 492 M€ au budget primitif ont été réalisées pour 519 M€, soit 5 %. Mais il me semble que c'est un peu en

trompe l'œil. Voici pourquoi. Lors du vote du budget primitif 2016, vous n'aviez budgété que onze mois sur douze. Cela fait évidemment un petit delta qui nous a rattrapés au compte administratif. C'est un rappel. Cela donne donc l'impression d'avoir réalisé beaucoup plus.

Si l'on compare cette fois le réalisé 2016 au réalisé de 2015, qui était de 512 M€, l'augmentation des dépenses sociales en fonctionnement n'est plus que de 6 M€, soit 1 %. Et elle ne porte pas sur le RSA, qui en fait baisse de 2 M€ entre 2015 et 2016.

Chaque année au budget primitif vous nous présentez des dépenses sociales avec l'aide aux personnes âgées comme première dépense du secteur. C'est encore le cas au budget primitif 2017. Finalement, en fin d'année, au compte administratif, ce n'est plus le même ordre et ce sont les dépenses de RSA qui dépassent l'aide aux personnes âgées. Je ne sais pas pourquoi vous continuez de le faire comme ça. On remarque au compte administratif qu'elle est passée de 160 M€ en 2010 à 142 M€ en 2016, soit une baisse de 17 %. Je parle du budget des personnes âgées.

Nous en avons un nouvel exemple ce matin. Alors que nous avons voté le budget en décembre, vous nous présentez aujourd'hui, en avril, dans le rapport sur les diverses mesures financières, un transfert de 4 M€ de la ligne personnes âgées vers l'aide sociale en général. C'est peut-être un peu technique mais aussi un peu éclairant.

Revenons un instant sur le RSA. La baisse des coûts des prestations et celle du nombre de bénéficiaires, vous les attribuez à deux causes principales, avec tout d'abord la politique d'insertion. Elle est réelle et efficace. Nous la soutenons pour la pratiquer nous-mêmes sur nos territoires. Vos services remettent le pied à l'étrier dans le monde du travail à un nombre important de personnes. L'État attribue au Département des aides spécifiques pour cette mission, qui sera à hauteur de 600 000 € cette année par le fonds d'aide pour l'insertion, le FAPI.

Mais surtout, vous attribuez cette baisse à la lutte contre la fraude. C'est votre cheval de bataille, et il est légitime de lutter contre la fraude dans tous les domaines. Vous faites état de plus de 5 000 suspensions de RSA sur 30 000 bénéficiaires en 2016, soit 15 % en un an. Je trouve que c'est énorme. Il y a sûrement de véritables fraudeurs dans ces 5 000 personnes suspendues mais le chiffre de 5 000 me paraît énorme. Vous pouvez ainsi couper les vivres à des familles qui se retrouvent démunies, sans emploi et peut-être à la rue.

Nous avons lu la convention signée avec l'État pour obtenir la subvention du FAPI. Vous vous engagez, et nous nous engageons avec plaisir et conviction, à favoriser l'accès au RSA. N'y aurait-il pas là une contradiction entre favoriser l'accès au RSA et ces 5 000 suspensions en 2016 ?

Quant au personnel, vous affichez une baisse de 1,8 % de la masse salariale, soit 2,8 M€. Vous l'attribuez au non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois. Cela fait plusieurs années que vous menez cette politique. Pourquoi pas, on peut le faire d'une façon ou d'une autre, et peut-être d'une façon moindre. Le ratio des dépenses de personnels rapporté

aux dépenses de fonctionnement passe en 2016 pour la première fois sous la moyenne nationale. Nous sommes à 18,5 % pour une moyenne nationale de 19,9 %. Ce ratio va sans doute vous convenir. Pour notre part, il peut nous inquiéter. Une question aussi : prend-il en compte le personnel transféré à la Métropole, au SMIAGE et autres syndicats ? Vous l'avez dit : 660 emplois en moins, dont 240 à la Métropole. Nous n'arrivons pas à savoir exactement comment cela se décompte dans le budget. Vous allez nous éclairer. Il n'est pas simple de s'y retrouver. Je vous repose la question que nous avons posée lors des précédents budgets primitifs : jusqu'où comptez-vous aller dans la réduction des effectifs, en préservant la qualité du service public ?

Sur les dépenses d'investissement, globalement, les prévisions budgétaires qui étaient de 210 M€ sont réalisées à hauteur de 170 M€. C'est un bon taux quand on travaille en autorisations de programme et crédits de paiement. D'une année sur l'autre, hors dette, on retrouve l'augmentation de 20 M€ liée à la vente des parts de l'aéroport. Mais à l'intérieur du budget, les évolutions des politiques sont plus disparates. Les investissements dans le domaine social sont réalisés à hauteur de 45 %, la gestion financière à hauteur de 132 %, le développement des infrastructures à hauteur de 79 % et l'éducation à hauteur de 62 %. Nous notons une grande distorsion entre ce qui était annoncé au budget primitif et le réalisé.

Je voudrais revenir sur deux points. Sur le développement des infrastructures et les points noirs routiers, 12,7 M€ d'investissements avaient été inscrits au budget 2016 sur les points noirs routiers, et 4 M€ ont été réalisés. Le taux de réalisation affiche un petit 32 % en 2016. Pour mémoire, au budget primitif 2017, le montant prévu est de 10 M€. Cette inscription est-elle réaliste ? Nous avons demandé le point sur la réalisation du plan de résorption des points noirs routiers qui date de 2004 et qui couvrait la période 2004 – 2010. Le montant annoncé en 2004 en était de 1,02 milliard d'euros. On nous a fourni, et nous vous en remercions, cet état des lieux pour les points noirs. Nous l'avons regardé. Il date de 2004, et nous pensons qu'il faudrait sans doute le mettre à jour puisque bien des choses ont changé concernant les budgets, l'abandon ou la modification de certains projets, etc. Je pense que vos services sont en train de le faire. C'est un document éclairant.

D'une manière générale, et cela sort un peu du compte administratif mais nous le disons ici, nous aurions un avis à émettre et une proposition concernant les infrastructures routières et les déplacements. Le renforcement des projets de déplacement durable semblerait être un bon choix dans les orientations, à la fois pour répondre à la demande de nos habitants d'un environnement plus respirable et, au regard de la baisse de nos capacités d'investissement, se recentrer sur des projets de transports en commun : tramways, bus à haut niveau de service, transports collectifs en site propre, parkings de covoiturage, modes doux. Ces choix nous sembleraient des choix de raison. Le Département est déjà engagé dans ce type de projets. Plusieurs sont en route, et l'idée serait peut-être de se recentrer un peu plus sur ces sujets en fonction de nos budgets nouveaux.

Je pense aussi, c'est un avis personnel, qu'il faudrait coordonner nos politiques des routes et déplacements avec les agglomérations et maintenant avec la Région. Je participe à différentes commissions transports – agglomération du Pays de Grasse, SYMITAM pour

Sophia avec la CASA – et je trouve que nous manquons parfois de transversalité et de communication. Nous avons l'impression que chacun fait son plan et qu'il y a peu de communication avec les voisins. C'est juste un appel que je lance et je le dis dans chaque réunion. Il s'agit vraiment d'un sujet sur lequel nous devons travailler de façon coopérative et transversale. Avec les projets de très grandes surfaces commerciales qui se mijotent dans l'ouest du département, cela me paraît urgent, voire urgentissime, sous peine de se retrouver complètement asphyxiés dans une circulation anarchique. Je n'ai pas l'habitude des grands mots, mais je crois que c'est important.

Sur la mission action éducative, 33 M€ avaient été inscrits au budget primitif 2016 pour les investissements des collèges, et 18 M€ ont été réalisés. Le taux de réalisation de ce secteur affiche donc 56 % de réalisation. D'un budget sur l'autre, les choses peuvent bouger. Pour 2017, 43 M€ sont inscrits. Nous espérons que le taux de réalisation sera bon en 2017 puisqu'il s'agit ici d'une compétence première du Département.

Il y aurait encore beaucoup à dire, mais je vais m'arrêter là. Le compte administratif est le reflet de votre politique. Nous comprenons les difficultés financières, mais vos choix de faire porter la responsabilité de ces difficultés beaucoup sur les autres alors que c'est en grande partie la politique d'emprunt des années précédentes, et cela remonte à quelques années, qui bloque notre collectivité. Vos choix de faire porter les économies sur les plus en difficulté en stigmatisant notamment les bénéficiaires du RSA, ce ne sont pas nos choix non plus. Sans surprise, nous ne voterons pas le compte administratif.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. Le Président, chers collègues, nous nous associons bien évidemment à l'hommage que vous avez rendu au proviseur du lycée de Grasse et aux forces de sécurité qui ont fort à faire dans ce département, et aussi aux hommes et aux femmes de bonne volonté qui accueillent les enfants en souffrance dont vous parliez.

Pour ce qui est de la session d'aujourd'hui, les mêmes causes produisant les mêmes effets, le compte administratif 2016 se trouve, comme en 2015 et les années précédentes, affecté par les fortes diminutions des dotations de l'État qui ne constituent plus aujourd'hui que 13,8 % des recettes de notre collectivité contre un peu plus de 20 % en 2013. Mais il porte aussi, comme vous l'avez souligné, la marque des choix de la majorité départementale qui s'inscrivent dans la même logique de diminution de la dépense publique avec toutes les conséquences qui en résultent pour les habitants des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement pour les plus modestes. Une augmentation du produit de la fiscalité de 15,6 M€ entièrement supportée par les familles tandis que les ressources en provenance des entreprises baissent de 900 000 €. Une diminution continue des moyens humains qui ne se dément pas et affaiblit les possibilités d'intervention de tous nos services. Ce n'est pas, en effet, l'augmentation brutale du temps de travail imposée à nos collaborateurs sans augmentation de salaire – mesure antisociale s'il en est, même si nous la compenserons partiellement tout à l'heure – qui compensera le non-remplacement de deux agents sur trois cessant leur activité.

Cette politique illustre en grandeur nature le projet particulièrement injuste que porte votre champion à l'élection présidentielle, M. FILLON, tout comme d'ailleurs l'autre candidat du libéralisme débridé, M. MACRON. Loin de revenir sur les mesures très défavorables à notre collectivité que vous avez dénoncées à juste titre, l'un et l'autre entendent très clairement poursuivre et amplifier la baisse des moyens financiers des communes et des départements et imposer la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique prioritairement dans les collectivités locales. Ce faisant, ils mettraient, s'ils venaient à être élus l'un ou l'autre, gravement en cause l'existence même de ces deux collectivités qui assurent le lien de proximité avec les habitants. Ce n'est donc pas de ce côté-là que nous pouvons espérer quelque amélioration que ce soit pour notre collectivité et donc, à l'échelle du pays, pour les Françaises et pour les Français.

Même si les effets de ces politiques sont atténués cette année dans notre collectivité par les recettes exceptionnelles provenant du haut niveau du produit des droits de mutation, de la vente du CICA et de 80 % des actions de la société Aéroports de la Côte d'Azur, elles n'en ont pas moins un fort impact, tant sur le fonctionnement des services départementaux que sur les investissements réalisés en 2016.

Principale victime de ces choix fondés sur l'austérité : la politique sociale qui constitue une des missions premières du Département. La politique d'aide aux personnes âgées, dont vous dites pourtant faire une priorité, a bénéficié en 2016 de moyens inférieurs de 2 M€ à ceux de 2013 alors que le nombre de bénéficiaires est en hausse. Les aides à l'hébergement en EHPAD passent de ce fait d'une moyenne de 4 162 € par bénéficiaire à 3 917 € en 2016. C'est une diminution qui a évidemment une incidence directe sur les possibilités d'emploi de ces établissements et, par voie de conséquence, sur les conditions de travail déjà très dures des personnels en charge de résidents qui ont besoin de plus en plus d'attention.

La même observation vaut pour les établissements accueillant des personnes handicapées qui sont soumis aux exigences purement financières des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Ces contrats seront désormais généralisés à l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, ce qui revient à donner la priorité aux critères financiers alors que ce sont les considérations humaines qui devraient être au cœur de ces interventions.

Soumise aux mêmes contraintes, la politique d'aide à l'enfance et à la famille est également touchée par une baisse de 2,5 M€ dont la moitié concerne la prévention spécialisée et la médiation scolaire qui perdent 1,28 M€ entre 2015 et 2016 alors que chacun s'accorde à reconnaître que ces moyens devraient être renforcés pour faire face aux difficultés découlant de la situation économique et sociale du pays.

Pour ce qui est du dispositif RSA, après avoir noté que la politique d'insertion a perdu 1,6 M€ entre 2015 et 2016, vous ne serez pas surpris que nous ne partageons pas votre vision des choses, notamment le fait que vous expliquiez par la lutte contre la fraude la diminution du nombre d'allocataires. Cet argumentaire n'a à l'évidence pour but que de désigner à la vindicte publique les plus faibles, les plus défavorisés, présentés comme des fraudeurs en

puissance alors que les puissants, auteurs de fraudes fiscales et sociales autrement plus graves sont, eux, épargnés. Et ce, en s'appuyant sur des résultats de lutte contre la fraude délibérément surévalués, comme d'habitude, par l'addition de dossiers non éligibles, qui ne donnent lieu à aucun remboursement de sommes indûment perçues, et de recouvrements correspondant à des fraudes réelles que nous condamnons aussi clairement que vous. Cela vous conduit à multiplier par sept les résultats financiers réels de cette lutte contre la fraude : 37,5 M€ annoncés à grand renfort de publicité alors que les comptes administratifs des trois derniers exercices font apparaître une somme de 5 713 163 € pour le recouvrement des allocations. En comparaison des 411 M€ d'allocations versées, cela représente 1,38 %.

Les effets de vos choix budgétaires ont aussi affecté en 2016 les moyens consacrés à l'entretien de la voirie départementale en baisse de 12,5 % par rapport à 2015, alors qu'il s'agit d'une mission essentielle de notre collectivité. Quelques observations concernant les domaines de la solidarité territoriale et du développement des infrastructures qui ont bénéficié d'un coup de pouce au titre du plan de relance pour noter en premier lieu que sur les 82,35 M€ de la solidarité territoriale – en augmentation de 11,5 M€ – un peu plus de 17 M€ sont affectés à la ligne 2 du tramway, c'est utile, et 16,5 M€ aux sept syndicats mixtes. Le solde de 48,4 M€ qui concerne pour l'essentiel les communes et intercommunalités est en diminution de 2,5 M€ par rapport à 2015.

Le rôle joué par ces syndicats mixtes qui portent une part importante des actions de développement des vallées concernées et les soutiens financiers en constante progression qui leur sont attribués – encore plus 1,2 M€ entre 2015 et 2016 – nous conduisent à proposer, en plein accord avec les maires de la Roya, la constitution d'un huitième syndicat pour cette vallée. Cette création est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit du territoire de notre département qui affronte aujourd'hui le plus grand nombre de difficultés qu'elles soient humaines, économiques ou qu'elles tiennent au recul des services publics et à la complexité des déplacements dans ces territoires. Nous sommes, tout comme les élus de la Roya, disponibles pour étudier avec vous les conditions de cette création qui n'est pas une question locale mais un facteur d'équilibre pour notre Département.

Les élus de cette vallée, je me permets de vous le dire publiquement aujourd'hui, sont également toujours dans l'attente de la séance de travail sollicitée à plusieurs reprises sur la question cruciale pour la Roya et ses habitants des conditions de circulation des poids lourds au lendemain de l'ouverture du tunnel de Tende. Ce sujet va de pair avec la question de la modernisation de la ligne ferroviaire Nice-Cunéo pour permettre la circulation des trains à vitesse normale et en sécurité sur l'ensemble de la ligne. Ce sont des questions de portée départementale.

S'agissant des investissements, l'embellie passagère de l'exercice 2016, due à une augmentation de 20 M€ des moyens qui y sont consacrés dont 8,7 M€ pour les infrastructures, ne doit pas masquer, parce qu'elle ne va probablement pas se renouveler, la stagnation de ces dernières années avec une forte diminution intervenue à partir de 2009 : une situation qui ne permet ni de maintenir le réseau routier départemental à un niveau normal d'entretien, ni d'assurer son renouvellement, ni de procéder à la résorption des points noirs au rythme

qu'exige l'évolution de la circulation routière dans le département, au point que certains de ces points noirs, tels le contournement de Borghéas de Peillon ou l'achèvement de la pénétrante du Paillon dans la traversée de La Trinité, paraissent aujourd'hui reportés aux calendes grecques sinon oubliés.

Vous comprendrez aisément que, même en prenant objectivement en considération tout ce qu'apporte le Conseil départemental au développement des Alpes-Maritimes, ce que vous avez largement exposé, m'évitant ainsi de le faire, nous ne puissions pas approuver le compte administratif que vous nous présentez.

M. Le Président.- Merci. Quelques mots pour vous répondre. Je prends note que vous n'approuvez pas le compte administratif. Je rappelle que c'est la photographie fidèle qui va d'ailleurs se traduire par le compte de gestion de Mme le Payeur départemental, que je remercie. Nous examinerons en premier son rapport. Je suis à peu près certain que vous voterez le compte de gestion de Mme le Payeur départemental qui est très exactement, et heureusement d'ailleurs puisque nous en porterions sinon l'un et l'autre la responsabilité, la photographie comptable de la situation des finances départementales. Nous pourrions mesurer la légère contradiction qui vous traverse puisque vous refusez simplement de constater que notre exercice comptable respecte les prescriptions réglementaires et légales, et qu'il est à l'équilibre. Nous sommes dans ce que vous avez appelé tout à l'heure Mme GOURDON le théâtre politique dans lequel vous jouez aussi un rôle de qualité et important, ce qu'il me plaît de souligner.

En ce qui concerne le RSA, vous êtes étonnés qu'il y ait eu 5 000 suspensions l'année dernière. Oui, ces suspensions ont eu lieu. Elles sont légitimes. Elles visent à faire en sorte qu'il y ait un respect de l'équilibre entre droits et devoirs. Le RSA offre un droit, il est légitime, il a pour ambition, comme la loi l'a souhaité, d'apporter une aide temporaire à ceux de nos compatriotes qui se trouvent en situation de précarité. Nous y sommes attachés, mais notre responsabilité est de veiller à ce que cette solidarité bénéficie à ceux qui en ont réellement les droits et donc les besoins. C'est ce que nous avons mis en place de façon désormais quasi-systématique. Nous avons aujourd'hui 24 000 allocataires du RSA, soit 7,5 % de moins en un an. Il y aura vraisemblablement environ 8 000 nouveaux entrants dans ce dispositif au cours de l'année 2017. Cette année, nous avons pour objectif que la totalité des nouveaux entrants soient immédiatement reçus par les services du Conseil départemental ou par une association que nous aurons déléguée.

C'est une innovation, nous l'avons engagée l'année dernière pour plusieurs milliers de personnes. Il y a donc cette volonté de pouvoir préalablement, ou simultanément en tous cas, vérifier que ceux qui accomplissent cette démarche d'inscription au RSA remplissent les conditions pour toucher le RSA. Cela vous choque, mais je suis choqué que cela vous choque. Il s'agit d'argent public, et il est légitime que nous vérifiions sa bonne affectation.

Vous avez évoqué notamment le dispositif du FAPI. La nouvelle loi qu'a proposée le Gouvernement actuel prévoit un dispositif ahurissant qui permet à toute personne de s'inscrire au RSA sur internet sans aucun justificatif. Ce n'est qu'au bout de trois mois qu'est vérifié

son droit à bénéficier de ce dispositif. Si elle n'en bénéficie pas, elle garde les trois mois d'allocations. C'est un scandale absolu avec un coût totalement injustifié pour la collectivité. Nous allons donc mettre en place le rendez-vous systématique pour faire en sorte que les fonds publics ne soient pas accordés indûment. Nous bénéficierons d'une aide du fonds d'accession à l'insertion, soit 600 000 €, et nous allons mandater un prestataire qui assurera ces rendez-vous systématiques. Voilà la première réponse que je pouvais vous apporter Mme GOURDON.

Sur la dette, vous avez décrit une situation. J'ai moi-même indiqué que la dette était un point de faiblesse de notre collectivité. C'est pour cela que nous avons engagé cette politique. La dette, et vous avez raison de le souligner, est plus élevée que la moyenne des départements de la strate. Vous avez donné les chiffres : 782 € contre 502 €. Nous allons diminuer de 75 M€ a minima, et j'espère que nous allons aller au-delà, peut-être à 100 M€, sur trois exercices budgétaires : nous avons diminué sur 2015 et 2016, et nous verrons au moment de la décision modificative si nous pourrions aller plus loin au cours de l'année 2017. Nous réduisons donc le stock de dette pour desserrer cette contrainte. L'annuité est en effet élevée, en capital et en intérêts. Elle avoisine les 100 M€. Nous voulons les consacrer à autre chose. Nous avons donc engagé une politique en ce sens, et c'est un choix volontaire. Si nous ne le prenions pas, notre collectivité pourrait être confrontée demain à une situation très délicate et très difficile. Nous avons desserré l'étau. Des efforts restent à faire. Nous les poursuivons. C'est notre volonté, vous avez eu raison de le souligner. Je l'ai dit à plusieurs reprises et de façon constante à cette tribune : la politique de désendettement est une priorité pour nous. Vous avez rappelé le transfert de la dette à la Métropole. Les chiffres sont sur la table. Nous desserrons cette dette qu'il nous reste et que nous acquittons. Cela reste un objectif. Nous sommes très clairs sur ce sujet.

Sur les emplois, dans les effectifs rémunérés par la collectivité, nous avons 5 035 agents en 2009. Nous en avons 4 403 fin 2011, soit une différence de 638 agents. Nous en avons transféré 240 à la Métropole. Il y a donc une diminution nette de 400 agents. De nouvelles compétences nous ont été octroyées, notamment le transfert du parc de l'équipement, ce qui nous a conduits à récupérer 85 agents. Au total, nous avons une diminution nette à iso-compétences de près de 500 agents. C'est un effort extrêmement important de la part de la collectivité, puisque nous sommes dans les 10 % sur les exercices écoulés. Vous avez donc, Mme GOURDON, la réalité précise des chiffres.

Concernant les personnes âgées, les chiffres sont clairs. Le compte administratif 2015 mentionnait 140,5 M€ pour les personnes âgées. Ce montant est passé à 142 M€ sur le compte administratif 2016. Nous constatons donc une augmentation de 1,5 M€ pour la politique en faveur des personnes âgées. Il n'y a pas de diminution.

M. TUJAGUE, vous avez un drôle de calcul sur l'aide aux collectivités puisque vous ne comptez pas la Métropole Nice Côte d'Azur. La Métropole Nice Côte d'Azur, ce sont 500 000 habitants, et nous avons une compétence sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur. Je l'ai voulu, nous l'avons souhaité et nous nous sommes battus pour cela. Nous aidons donc la Métropole Nice Côte d'Azur compte tenu de cet engagement. Vous avez

défalqué de l'aide aux communes les 14 M€ que nous avons versés pour la ligne 2 du tramway de Nice dans le cadre d'une enveloppe de plus de 50 M€. Cela sera versé au fur et à mesure de l'avancée des travaux, selon un protocole que nous avons signé et sur lequel vous avez délibéré. Il y a cet engagement fort, et j'avoue ne pas comprendre votre calcul. Nous comptabilisons presque 100 M€ d'autorisations de programme en faveur des collectivités. Je veux quand même, M. TUJAGUE, que vous mesuriez la permanence de l'effort qui est fait pour les collectivités.

Vous avez souligné que notre investissement avait diminué par rapport à ce qu'il était il y a une dizaine d'années. C'est vrai, mais la situation n'est plus la même. Notre capacité d'emprunt n'est plus la même. Ce qui est prélevé par l'État est incomparablement beaucoup plus élevé. Les dotations de péréquation n'existaient pas à l'époque, la dotation globale de fonctionnement, c'était 50 M€ de plus par an. Nous ne sommes plus dans le même périmètre. Nous avons fait ces choix, même si cette année nous avons relancé l'investissement. Je veux souligner très clairement qu'il y a une forme d'injustice dans votre propos puisque l'aide aux communes a progressé depuis dix ans, alors que les contraintes ont augmenté et que la part de l'investissement qui relève de la maîtrise d'ouvrage départementale a diminué.

La majorité a fait un choix politique, et vous êtes bien placé pour le savoir puisque votre territoire n'en a pas été privé, bien au contraire. Les dossiers que nous voterons encore tout à l'heure en commission permanente en témoignent. La part de l'aide aux communes a augmenté alors que la maîtrise d'ouvrage, pour les routes ou pour les collèges, a diminué par rapport ce qu'elle était il y a une dizaine d'années. La part pour les communes a bien augmenté. Faites la comparaison avec d'autres départements. Face aux difficultés, nous aurions pu choisir de ne pas faire d'efforts sur le fonctionnement. C'est ce que vous nous proposez, puisque vous nous dites que nous sommes dans une politique de réduction des dépenses publiques. Si nous n'avions pas réduit les dépenses publiques, nous ne pourrions plus donner un euro aux communes. C'est le choix que nous avons fait, et vous devriez nous en remercier fortement. Nous continuons d'aider très fortement les territoires, et c'est un choix politique que nous assumons puisque pour moi, le Conseil départemental est d'abord la collectivité de la solidarité territoriale. Nous avons le devoir d'être aux côtés des communes, et notamment des plus petites communes. Dans cette période, nous avons accompagné plus de 5 000 projets communaux. Vous le savez très bien et d'ailleurs vous acquiescez.

Évidemment, nous ne pouvons pas tout faire. Vous évoquez certains projets dans votre canton. Il y a une programmation, un phasage, des contraintes, une planification. Nous essayons d'aller le plus vite possible et de satisfaire toutes les demandes. La différence entre vous et nous c'est que vous, vous pouvez vous permettre de ne pas voter le budget, c'est-à-dire de ne pas voter les recettes, tout en demandant en permanence des dépenses en plus. Pour notre part, nous avons des arbitrages à faire en fonction de l'argent dont dispose notre collectivité et qui est d'abord l'argent des contribuables. Comme nous ne voulons pas solliciter plus les contribuables départementaux, comme nous ne voulons pas solliciter plus les jeunes, qui seront les contribuables du futur, à travers l'emprunt, nous faisons des choix.

Ces choix vont en faveur de la qualité des territoires en aidant les communes, en prévoyant l'accès du très haut débit partout, en luttant contre les inondations et en soulageant les communes. Vous êtes dans le syndicat du Paillon, et vous savez bien que ce que nous allons faire dans le SMIAGE va vous aider et vous accompagner. Vous parliez des syndicats mixtes. Le SMIAGE est un syndicat mixte de lutte contre les inondations. Nous allons y consacrer une part importante, c'est-à-dire 20 M€ en 2017.

Vous proposez un huitième syndicat mixte dans la vallée de la Roya. Les syndicats mixtes sont des outils de gestion d'un équipement, initialement des stations de sports d'hiver. C'est Charles GINESY qui, lorsqu'il présidait à l'époque le Conseil général, avait créé en 2000 les premiers syndicats mixtes : celui de Valberg, celui d'Auron et celui d'Isola. D'autres syndicats mixtes ont ensuite été créés pour la Colmiane, pour la station de Roubion, pour la station thermale de Roquebillière et pour la gestion du parc Alpha à Saint-Martin-Vésubie, avant d'être fusionnés en un syndicat. Nous avons par la suite créé celui de Gréolières. Ce sont des équipements touristiques, et essentiellement pour les sports d'hiver. Il y a Castérino à Tende, mais c'est une toute petite structure. Le chiffre d'affaires de Gréolières est pratiquement de 1 M€. Celui de Castérino doit être de quelques milliers d'euros. Je ne vous dis pas non, nous pouvons regarder, mais encore une fois, considérons les choses à périmètre constant. Auron et Isola 2000 ont eu cette année une excellente saison qui a représenté presque 12 M€ de chiffre d'affaires. Ces syndicats mixtes ont des chiffres d'affaires de plusieurs millions d'euros, à part Roubion qui est plus faible. Nous allons regarder, il y a le problème de Castérino, mais c'est limité à des équipements touristiques. Les syndicats mixtes ne sont pas là pour se substituer à des équipements qui relèvent de la compétence classique des communes.

Voilà ce que je souhaitais apporter comme précisions et comme remarques, sans doute pour conclure ce débat sur le compte administratif. M. TUJAGUE, brièvement s'il vous plaît.

M. TUJAGUE.- Juste un mot pour redire ce que j'ai dit avant que vous n'interveniez. Les moyens que nous affectons au tramway, nous les avons votés à l'origine, nous sommes tout à fait d'accord, et nous considérons que c'est un atout et un plus pour le département. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Nous sommes si près de la grande ville de Nice qu'il nous arrive aussi d'utiliser le tramway.

Pour le reste, nous ne sommes pas là, comme vous aviez l'air de le dire, pour faire faire des dépenses au Département. Nous nous attachons à porter dans cette assemblée, de la meilleure façon possible, les attentes, les besoins et les préoccupations des territoires que nous représentons. C'est dans cet esprit que nous avons évoqué, parce que nous en avons discuté avec les élus de la Roya, cette idée d'une organisation de type syndicat mixte pour cette vallée qui aujourd'hui est réellement confrontée à de très grandes difficultés : moyens de communication mis à mal, problématiques humaines liées à la migration, etc. C'est juste l'objectif que nous avons. Il n'est pas dans notre propos de mettre en cause le soutien de l'assemblée départementale aux collectivités. J'ai simplement noté qu'en 2016, avec l'effort important de 20 M€ de plus en investissement, les communes n'avaient pas été directement bénéficiaires de cette augmentation. C'est ce que j'ai voulu dire. Nous l'aurions souhaité.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE pour ces précisions. Nous allons procéder à l'examen du compte de gestion du comptable public. Mme le Payeur va quitter la salle. Je l'en remercie. Je passe la parole à Me BECK pour ce compte de gestion.

Mme le Payeur départemental quitte la salle des délibérations.

1. COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC – EXERCICE 2016

Me BECK.- Le premier rapport a pour objet de vous soumettre pour approbation le compte de gestion de Mme le Payeur départemental pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion porte à la fois sur le compte administratif du budget principal et sur les six budgets annexes du Département. Je ne doute pas de votre approbation.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Merci. Nous pouvons demander à Mme le Payeur départemental de revenir.

Mme le Payeur départemental rejoint la salle des délibérations.

M. Le Président.- Mme le Payeur, j'ai l'honneur de vous informer que votre compte de gestion a été approuvé à l'unanimité. Je crains de ne pas avoir le même privilège. J'en suis très jaloux. Au-delà de cette approbation, je veux vous remercier pour le travail que vous effectuez avec l'ensemble des services de la Paierie départementale. Je remercie M. le Directeur départemental des finances publiques pour la qualité des relations que nous entretenons entre les services de cette direction et ceux de la collectivité départementale.

Je passe maintenant la parole au premier Vice-président M. GINESY pour présider les délibérations relatives au compte administratif 2016, aux budgets annexes et à l'affectation des résultats de ces derniers.

M. CIOTTI quitte la salle des délibérations.

M. GINESY.- Après ce débat nourri et comme le veut la loi, c'est-à-dire en l'absence du Président, nous allons entendre Me BECK sur le rapport concernant le compte administratif.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Me BECK.- Encouragé par ce vote unanime du compte de gestion, je vous présente les grandes lignes de ce compte administratif 2016. Après reprise du résultat 2015, il présente un excédent de clôture de 31 M€. Ce compte administratif s'arrête de la manière suivante :

- dépenses réelles de fonctionnement : 935,3 M€ ;
- recettes réelles de fonctionnement : 1,278 milliard d'euros ;
- dépenses réelles d'investissement hors dette : 170,3 M€ ;

- recettes réelles d'investissement : 61,6 M€, dont 40 M€ d'emprunts ;
- annuité de la dette (capital et intérêts) : 94,3 M€.

Pour les recettes, l'année 2016 est marquée par la recette exceptionnelle de 81,4 M€ provenant de la vente de 4 % des parts de la société Aéroports de la Côte d'Azur et de la vente du CICA pour 8,25 M€. Cette année 2016 est également marquée par une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État de 25,9 M€, après une première baisse en 2015 de 25,9 M€. Le montant perçu n'est plus aujourd'hui que de 67,7 M€. Cette forte baisse sera malheureusement à nouveau poursuivie en 2017.

S'agissant des droits de mutation, ils s'élèvent à 351 M€, contre 348,9 M€ en 2015. En section d'investissement, les recettes réelles sont de 61,6 M€, le fonds de compensation de la TVA s'élevant quant à lui à 7,6 M€. L'emprunt nouveau a été limité en 2016 à 40 M€. L'effort de désendettement s'est donc fortement accéléré pour atteindre 44,4 M€, dont 20,3 M€ de remboursements par anticipation. Le stock de la dette est ainsi passé de 891 M€ en 2015 à 846,6 M€ en 2016.

Pour les dépenses, le plan de relance de 41 M€ adopté à l'automne a permis d'augmenter nos dépenses d'investissement de plus de 20 M€ en 2016. Ainsi, malgré la diminution de la dotation globale de fonctionnement, les ponctions du fonds de solidarité et du fonds de péréquation des droits de mutation, conjuguées aux dépenses d'allocations individuelles de solidarité, les dépenses d'investissement ont été portées à 170,3 M€ hors dette contre 150,3 M€ en moyenne au cours des trois dernières années. Dans ce contexte difficile, la priorité a été maintenue sur la solidarité territoriale qui représente plus du tiers de nos dépenses d'investissement.

En parallèle, la poursuite de l'effort de rationalisation a permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement hors dette à 935,3 M€, hors fonds de péréquation et de solidarité et hors Métropole. Les dépenses d'action sociale, domaine d'intervention prioritaire de notre Département, s'élèvent à 521,4 M€. L'allocation RSA est en baisse de 1,6 M€, l'accompagnement des allocataires vers le retour à l'emploi et la lutte contre la fraude portant leurs fruits.

Je vous propose donc de prendre acte des résultats de clôture, soit un déficit cumulé de la section d'investissement à hauteur de 22 398 150 €, et un excédent cumulé de la section de fonctionnement à hauteur de 53 432 682 €, soit un solde excédentaire de 31 034 531,33 € qu'il vous est proposé d'affecter aux dépenses réelles de fonctionnement, compte 002.

Voilà M. Le Président les grandes lignes de ce compte administratif 2016.

Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DES BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- Je vous propose de rapporter en même temps les rapports 3 et 4, c'est-à-dire le compte administratif des budgets annexes et l'affectation des résultats de ces budgets annexes. Ces deux rapports soumettent à notre assemblée les résultats de la gestion 2016 qui ont été, à travers le compte de gestion de Mme le Payeur départemental, approuvés avec un grand enthousiasme tout à l'heure. Vous avez ainsi les six budgets annexes avec l'affectation de leur résultat.

Tout d'abord, le laboratoire vétérinaire départemental présente un résultat équilibré avec un excédent d'investissement de 19 414,30 € et un déficit de fonctionnement du même montant. Le budget a été équilibré par une subvention du budget principal de 932 909,74 €.

Le cinéma Mercury présente un résultat équilibré avec un excédent d'investissement de 95 330,38 € et un déficit de fonctionnement du même montant. Le budget a été équilibré par une subvention du budget principal de 74 189,78 €.

Le port de Nice présente un résultat équilibré avec un déficit d'investissement de 221 113,22 € et un excédent de fonctionnement du même montant. Le budget a été équilibré par une subvention du budget principal de 164 418,41 €.

Le port de Villefranche-Santé présente un résultat excédentaire de 169 278,46 € composé d'un déficit d'investissement de 108 114,48 € et d'un excédent de fonctionnement de 277 392,94 €.

Les ports en gestion concédée, pour leur dernière année d'exercice, présentent un résultat équilibré avec un déficit d'investissement de 675 329,14 € et un excédent de fonctionnement du même montant. Le budget a été équilibré par une subvention du budget principal de 362 084,36 €.

Le parking Silo présente un résultat excédentaire de 349 923,95 € composé d'un excédent d'investissement de 48 206,08 € et d'un excédent de fonctionnement de 301 717,87 €.

Je vous propose donc d'adopter ces comptes administratifs des six budgets annexes ainsi que l'affectation des résultats.

M. GINESY.- Je vous remercie. Vous avez joint ces deux rapports, mais je propose que nous les votions séparément pour respecter le code général des collectivités territoriales.

Le compte administratif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DES BUDGETS ANNEXES

M. GINESY.- Je vous propose de passer au vote sur cette affectation des résultats telle qu'elle vous a été présentée par Me BECK.

L'affectation des résultats 2016 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2016 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2016 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2016 du budget annexe du port de Villefranche-Santé, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2016 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

L'affectation des résultats 2016 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous remercie. Nous pouvons demander à notre Président bien-aimé de bien vouloir rejoindre la séance.

Eric CIOTTI rejoint la salle des délibérations.

M. Le Président.- Je vous remercie. Merci pour le « bien-aimé », j'espère que c'est partagé !

5. DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT – GESTION ACTIVE DE LA DETTE, REALISATION D'EMPRUNTS, TARIFS, REGIES DEPARTEMENTALES ET RENOUELEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS – COMMUNICATION

M. Le Président.- Il s'agit d'une information sans vote qui rend compte des délégations données au Président. M. GINESY.

M. GINESY.- Ce rapport, qui est conforme à la loi, est une simple communication à l'assemblée. Pour l'année 2016, un volume de 40 M€ d'emprunts a été contractualisé. Le Président Eric CIOTTI a eu l'occasion de le rappeler dans son discours introductif. L'encours de la dette au 31 décembre 2016 s'établissait à 846,6 M€ contre 890,9 M€ auparavant. Autre élément de ce rapport dont vous avez tous pris connaissance : la tarification de plusieurs régies départementales, la suppression de quatre régies départementales, et le renouvellement d'adhésion à des associations dont le Département est membre.

L'assemblée départementale prend acte.

6. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. GINESY.- Dans ce rapport, je vous propose la reconduction de la réduction de 35 % sur les redevances d'occupation du domaine public maritime départemental pour les restaurateurs des voies périphériques du port de Nice dont les activités sont perturbées par différents travaux mais également par la baisse d'activité liée à l'attentat du mois de juillet 2016. Je vous propose aussi d'approuver un certain nombre de virements techniques de crédits sur le budget 2017 et des révisions d'AP et d'AE selon le règlement financier de notre collectivité.

Je vous propose aussi d'approuver le principe de la participation du Département à l'association française du festival international des séries de Cannes, et de donner délégation à la commission permanente pour approuver les statuts.

M. Le Président.- Merci. Je veux souligner notre engagement dans l'association française du festival international des séries de Cannes, qui a été constituée par le maire de Cannes. Le festival va s'installer dans le département des Alpes-Maritimes. Une nouvelle fois, l'attitude du Gouvernement dans cette affaire a été lamentable, je crois qu'il n'y a pas d'autre mot, en essayant à tout prix d'écarter pour des raisons politiques la ville de Cannes qui constitue quand même une référence en la matière et qui avait le soutien de tous les professionnels. Le Gouvernement fera son petit festival médiocre chez ses copains, et nous ferons pour notre part un grand festival des séries avec le maire de Cannes dans le département des Alpes-Maritimes. Le Département y participera naturellement. Cette attitude me paraît totalement méprisable et je félicite le maire de Cannes qui a choisi pour présider cette association l'ancienne ministre de la Culture Mme Fleur PELLERIN, signe de notre ouverture totale.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous avons oublié de souligner que nous nous réjouissons de voir que vous aviez réadhéré à l'association des départements de France. Nous l'avions quittée, nous y revenons. C'est un petit clin d'œil. En ce qui concerne les affaires financières diverses, nous avons fait une remarque en commission sur le fait que si tôt dans l'année, nous ayons déjà des modifications de lignes de 4 M€ qui passent des personnes âgées sur le RSA. Cela va un peu dans le sens de ce que nous disions : un certain nombre d'annonces sont faites

en budget primitif, mais les choses se transforment ensuite. Nous voterons quand même ce rapport.

M. Le Président.- M. LISNARD.

M. LISNARD.- Je souhaite simplement remercier l'assemblée pour son soutien et vous remercier pour votre soutien. Cette manifestation vise à faire rayonner la Côte d'Azur dans un secteur d'activité à très fort enjeu. Sur le plan culturel d'abord, les séries deviennent des œuvres de façon pleine et entière et sont reconnues comme telles. Sur le plan économique et social, cela représente aussi un enjeu économique majeur avec toute une filière à développer, même au-delà de notre département, pour que nous soyons dans un écosystème lié au tournage, à l'accueil des productions et à l'événementiel, particulièrement porteur de valeur et de richesse.

Je remercie vivement le Département qui dès le premier jour, grâce à vous, a été aux côtés de la ville de Cannes, sans aucune ambiguïté ni hésitation ou revirement. Le Département des Alpes-Maritimes a été le partenaire fiable de cette démarche. Pour la ville de Cannes, cette démarche avait été engagée en 2014 et a servi d'inspiration à un faux appel à candidatures lancé par le Gouvernement. Le temps n'est pas aux polémiques, mais il faut quand même rappeler dans cette affaire que le Gouvernement a réussi à mépriser la Côte d'Azur qui était à l'initiative de cette démarche, mais aussi ensuite à trahir Paris pour des raisons bassement électorales, puis à mépriser Lille, puisque Lille a été choisie mais en lui demandant de prendre les équipes parisiennes. Le parisianisme vise à s'exporter, y compris dans les Hauts-de-France.

Voilà ce que je voulais rappeler. Je vous remercie à nouveau très chaleureusement. Nous allons consolider ce partenariat au sein de l'association française du festival international des séries qui est en cours d'évolution.

M. Le Président.- Merci beaucoup.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. LOMBARDO.- Il s'agit, dans le cadre des missions du Département autour de l'aménagement et du développement du territoire, et dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, d'approuver un contrat de ruralité Alpes d'Azur 2017-2020. Puisqu'il est question de solidarité territoriale, j'en profite pour vous remercier M. Le Président et pour remercier l'assemblée départementale puisque sans le Département aujourd'hui, et au regard des difficultés que traversent les communes, de nombreux projets d'investissement n'auraient pas pu voir le jour dans les communes. Il y a là une véritable démarche de solidarité.

Les contrats de ruralité visent à coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre des projets de territoire. Les premiers

contrats couvrent la période 2017-2020 et doivent être signés par l'État et un EPCI avant le 30 juin 2017. Le contrat de ruralité Alpes d'Azur 2017-2020 établi entre l'État, la communauté de communes Alpes d'Azur, le Pays Vallée d'Azur Mercantour, et le Département, comporte des actions susceptibles d'être cofinancées par le Département. Il convient d'autoriser M. Le Président du Conseil départemental à signer le présent contrat de ruralité avec l'Etat et avec les EPCI correspondants. Il s'agit d'un accord cadre, sans engagement financier. Les demandes ultérieures de subventions seront instruites pour certaines dans le cadre du règlement départemental des aides aux collectivités. Ce contrat de ruralité porte sur divers projets, actions et opérations comme la transition énergétique, la mobilité, l'attractivité du territoire, l'accès aux services et aux soins, la revitalisation des centres-bourgs et la cohésion sociale.

C'est donc un contrat de ruralité qui porte sur de nombreux projets pour la revitalisation d'un vaste territoire dans notre beau département où nous allons souvent nous ressourcer. Il s'agit donc d'approuver les termes de ce contrat de ruralité, de prendre acte que les demandes ultérieures de subventions en faveur de certaines opérations seront examinées par la commission permanente, d'autoriser le président du Conseil départemental à signer ce contrat au nom du Département, et de désigner un conseiller départemental pour représenter le Département.

M. Le Président.- Merci. M. GINESY.

M. GINESY.- Je souhaite vous dire toute ma satisfaction et vous remercier pour nous faire porter ce contrat de ruralité. Je ne participerai pas au vote puisqu'il concerne la communauté de communes dont je suis le président. Je remercie mon collègue M. LOMBARDO d'avoir bien présenté ce dossier. Il est particulièrement important. Je le dis à mes collègues qui ne connaissent pas forcément Alpes d'Azur : ce sont 34 communes du haut pays qui n'ont aucun moyen, aucune ressource forte, aucune production de richesse, si ce n'est l'aide du Département. Il était donc important que ce contrat de ruralité obtienne l'aide et le soutien du Département des Alpes-Maritimes pour nous permettre de mener à bien des projets de développement, des investissements et des équipements nécessaires à ce territoire. Je vous adresse donc un grand merci.

M. Le Président.- Je vous demande de mettre aux voix la proposition de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret du représentant du Département au comité de pilotage.

La proposition de ne pas procéder au vote au scrutin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous propose de désigner M. LOMBARDO pour siéger à ce comité de pilotage.

La désignation de M. LOMBARDO, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. GINESY ne prend pas part au vote.

8. TEAM COTE D'AZUR – SORTIE DU DEPARTEMENT DE L'ASSOCIATION EN APPLICATION DE LA LOI NOTRE

M. ASSO.- Compte tenu de la loi NOTRe et des directives qui en sont issues, il nous est imposé en tant que Département de quitter l'association Team Côte d'Azur. Cette délibération a pour objet d'acter la sortie du Département de cette structure. La commission a statué à l'unanimité sur ce dossier.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que Mmes DUMONT, SATTONNET, et MM. ASSO, CIOTTI, PAUGET ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes DUMONT, SATTONNET, et MM. ASSO, CIOTTI, PAUGET ne prennent pas part au vote.

9. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Ce rapport porte sur la participation de la collectivité au financement de la couverture prévoyance, sur l'adaptation des emplois de la collectivité, et sur l'adaptation du régime indemnitaire des agents du Département.

En ce qui concerne la participation de la collectivité au financement de la protection sociale complémentaire des agents, il s'agit d'instaurer une participation financière de 25 €, permettant aux agents de souscrire auprès d'une mutuelle. Un délai est fixé au 1^{er} juin pour la mise en œuvre de cette mesure afin qu'ils puissent choisir la mutuelle à même de leur verser ensuite des prestations si le besoin s'en fait sentir. Cette participation du Département ne sera versée évidemment que si l'agent justifie de la souscription de cette mutuelle.

Sur l'adaptation des emplois de la collectivité, deux emplois sont concernés : un emploi dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, créé par délibération de l'assemblée du 2 décembre 2016, pour recruter un chef de service du parc automobile ; un emploi dans le cadre d'emplois des psychologues territoriaux pour les besoins de la Direction générale adjointe pour le développement des solidarités humaines. Pour le fonctionnement de la nouvelle galerie Lympia, le Département se réserve la possibilité de faire appel ponctuellement à des agents contractuels.

Le troisième objet de ce rapport est l'adaptation du régime indemnitaire des agents du Département pour tenir compte des évolutions statutaires. Cela concerne le régime indemnitaire du nouveau grade des attachés hors classe, ainsi que le régime indemnitaire de certains grades de catégorie C.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous n'avons pas vraiment eu le temps d'approfondir le point sur la prévoyance ni de consulter d'autres collectivités puisqu'il existe différentes façons de procéder. Y a-t-il eu une concertation ou une consultation avec les agents sur la façon de le mettre en œuvre et sur le montant ? Le côté social a-t-il bien été pris en compte ? Il nous manque quelques éléments que nous n'avons pas eu le temps de prendre. Nous nous abstiendrons, dans l'attente de plus d'informations.

M. Le Président.- En ce qui concerne le comparatif avec d'autres collectivités locales, nous avons regardé ce qui se faisait. La concertation a bien entendu eu lieu. Je souligne que nous sommes dans un cadre légal. Le précédent rapport présenté par Me BECK portait notamment sur l'adaptation du régime indemnitaire. Dans ce régime indemnitaire, pour ce qui relève de la rémunération au mérite, dans le cadre du RIFSEEP, nous avons mis en place une valorisation de la présence au sein de la collectivité. Les jours d'absence viendront en déduction des bonifications, et non pas évidemment de l'indemnité de base, qui pourraient participer de ce régime d'indemnité au mérite.

Sur la question de la prévoyance, il faut rappeler que les agents en longue maladie voient au bout d'un certain temps, de par la loi, leur rémunération diminuer. Nous invitons donc les agents à avoir une couverture prévoyance. J'ai souhaité leur laisser leur liberté de choix et la possibilité de souscrire une complémentaire santé, avec une participation de notre part de 25 €. Vous me demandez s'il y a eu une concertation. Comme je l'ai expliqué précédemment, nous avons beaucoup travaillé avec les organisations syndicales responsables, c'est-à-dire le SIAT et Force Ouvrière qui ont été des forces de propositions et des acteurs de concertation. Bien entendu, chacun est dans son rôle. Vous me demandez si nous avons demandé aux agents combien ils voulaient. Nous pouvons connaître facilement la réponse. Je sais que vous êtes socialiste, c'est-à-dire que vous êtes dans la dépense et jamais dans la recette. Si nous demandons aux agents combien ils veulent, je pense qu'ils pourraient avoir une imagination sans limite. Les syndicats nous ont demandé une somme. Le Directeur général des services m'a indiqué que nous ne pouvions pas aller au-delà d'un certain montant. J'ai arbitré en sagesse entre les deux. Nous en sommes arrivés à 25 €, ce qui je crois est un geste important. 300 € de pouvoir d'achat par an, ce n'est pas rien. C'est le résultat des efforts que nous demandons par ailleurs aux agents. Tout peut toujours être mieux, bien-sûr Mme GOURDON. Vous, vous êtes là pour promettre, et nous, nous sommes là pour gérer.

Mme GOURDON.- Je suis élue depuis 30 ans et croyez-moi, nous savons faire des économies.

M. Le Président.- Vous les faites dans votre collectivité.

Mme GOURDON.- Ce n'est déjà pas si mal, et nous les appliquons. Lorsque je parlais de concertation et de consultation, il s'agissait simplement d'écouter ce qui se dit et ce qui est proposé. Dans d'autres collectivités, d'autres règles ont été appliquées, par exemple en adaptant le montant aux ressources. Chacun a sa façon de mettre en place le système.

M. Le Président.- Nous vous proposons la nôtre aujourd'hui. Je veux souligner que naturellement, ce régime de prévoyance a été adopté à l'unanimité lors du dernier comité technique de notre collectivité. J'en remercie toutes les organisations syndicales. Le régime indemnitaire (RIFSEEP) avait quant à lui été approuvé lors de notre dernière séance.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

10. BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2016

Mme GILLETTA.- Le rapport a pour objet de vous présenter le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2016. Il y a eu 48 actes d'acquisitions, ventes, échanges, baux, servitudes et autres qui ont été signés en 2016. Je ne vous en donne peut-être pas tout le détail, vous avez dû en prendre connaissance. Je reste à votre écoute pour toute précision ou toute question. Les montants d'acquisition s'entendent hors formalités et correspondent à tous les actes signés et payés au 31 décembre 2016. Je vous confirme également que le 10 février dernier, comme annoncé lors de notre réunion du matin-même, a été signée la vente de la Garoupe pour 11,7 M€. Il s'agit cependant là de 2017.

Je vous demande d'approuver le bilan des mutations immobilières réalisées en 2016 par le Département. Celui-ci est annexé au compte administratif de la collectivité. Sachez que la commission s'est prononcée à l'unanimité.

Le rapport n° 10, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

11. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Me BECK.- Ce rapport propose d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables prévus à l'article 13 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Cela concerne notamment l'insertion des clauses sociales pour les marchés dont le montant est supérieur à 200 000 € HT par mois ou un équivalent temps plein par mois. Il s'agit d'institutionnaliser notamment l'utilisation de ces clauses et de prévoir un suivi annuel des bénéficiaires de ces dernières.

Le deuxième objet du rapport est d'adopter le principe de la clause dite Molière qui vise à imposer aux entreprises l'usage du français sur certains chantiers publics ou la présence d'un traducteur afin de s'assurer de la bonne compréhension des consignes de sécurité par les travailleurs.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Avec ce rapport, nous sommes confrontés à un cas de conscience que je qualifierai de cornélien, pour ne pas quitter la scène : deux pages de rapport

et vingt pages d'annexes sont consacrées à l'adaptation du règlement de la commande publique en application de la loi. Au milieu de ces dispositions, que nous voterions absolument sans problème, quatre lignes sont consacrées à une disposition : la clause dite Molière qui souhaite imposer l'usage du français sur les chantiers publics. Si vous aviez la bonté de dissocier le vote de cette clause du vote de l'adaptation du règlement de la commande publique, nous en serions ravis. Cela permettrait de voter la réglementation et de ne pas voter la création de cette clause dite Molière. Je vous demande donc de le faire.

Vous n'êtes pas le premier à présenter la mesure intitulée « clause Molière ». Mme PECRESSE, notamment, vous a devancé, et bien-sûr vous la rejoignez, menant le Préfet de région à lui rappeler les règles de droit qui s'imposent à elle, qu'il s'agisse des dispositions du code du travail ou celles encadrant la commande publique. Ce sont bien ces deux corps de lois qui sont concernés par cette clause dite Molière. Toute clause qui constituerait une violation du principe de non-discrimination ou une atteinte au principe d'égal accès à la commande publique serait illégale. Je passe sur le détail du rappel à la loi du Préfet, mais je tiens à disposition de qui le souhaitera les principales articulations de son approche juridique qui me paraît imparable.

Pour en revenir à notre département et à votre proposition, il faut évoquer vos raisons rapportées dans les colonnes de *Nice Matin* il y a une dizaine de jours. Selon vous, il s'agirait de contrecarrer le recours aux travailleurs détachés mis en œuvre par la directive Services, que vous vous complaisez à appeler directive Bolkestein. Je n'irai pas vous faire le procès d'avoir envie de qualifier cette directive en la labellisant avec un nom étranger, mais ça y ressemble un peu.

Il faudrait être un peu sérieux, la directive Services qui, je vous cite, « induit une concurrence malsaine », et je suis d'ailleurs d'accord, a été votée par vos élus au Parlement européen, introduite dans le droit français sous Nicolas SARKOZY, et uniquement sous sa présidence, et saucissonnée dans quatre lois différentes, juste histoire de rendre la chose plus discrète. C'était en quelque sorte : cachez cette directive que je ne saurais voir, comme aurait dit un hypocrite célèbre que je ne citerai pas puisqu'apparemment cela vous froisse.

L'autre justification avancée est celle de la sécurité sur les chantiers, mais cette préoccupation ne relève pas d'un dispositif départemental puisque le résultat de ce dispositif serait un morcellement territorial du droit. La République est une et indivisible, et la sécurité est un problème universel qui relève de la loi. Cette partie du rapport est hors de notre compétence. Vous êtes député, faites ce que vous avez à faire au niveau du Parlement, mais pas ici. Nous sommes hors compétence.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'un décret de février 2016, en application de la loi d'août 2015, dite loi MACRON, désolé de prononcer un tel gros mot ici, met en œuvre la carte d'identité du travailleur du BTP dont le but est de lutter contre le travail au noir et de contrôler l'emploi de travailleurs détachés. C'est avec ce genre de dispositif législatif national qu'il faut agir.

Alors qu'est-ce qui vous motive réellement ? Nous sommes en période présidentielle, cela n'a échappé à personne, et la tentation d'aller flatter l'électorat d'extrême droite avec des discours et des propositions à l'emporte-pièce constitue un penchant constant de votre communication électorale. Le risque que vous nous faites prendre à tous, c'est de crédibiliser le discours du Front national.

Par ailleurs, je suis membre de la CAO, et ma première tentation a été d'en démissionner. C'eût été un geste théâtral, en cohérence avec le côté moliéresque de la chose, mais après avoir pris connaissance de la réponse du Préfet d'Ile-de-France et dans la mesure où ce dispositif ne s'appliquera que sur certains marchés, il va falloir être vigilant. Je continuerai de participer aux travaux de la CAO, et je signalerai au service préfectoral chaque marché que vous déciderez d'assujettir à cette clause.

Enfin, un mot plus personnel. Cela fait quelques années que je suis élu ici, je crois vous connaître, et l'homme que je connais, vous, M. le Président, ne ressemble pas aux discours que vous tenez parfois et aux postures que vous prenez en pareilles circonstances : discours et postures qui déprécient votre image à mon avis. Votre image mériterait de ressembler bien plus à l'homme que vous êtes. Ce n'est pas un conseil, tel n'est pas mon rôle ici, c'est juste une appréciation qui se veut amicale, rien de plus.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je vais un peu redire ce que vient d'expliquer M. VINCIGUERRA. Effectivement, nous avons été saisis par les services, en tant que coprésidents de la commission d'évaluation et de contrôle des marchés publics, d'une modification du règlement de la commande publique qui ne comportait par cette fameuse clause Molière. Sur toutes les modifications qui sont proposées, j'avais par avance indiqué qu'elles allaient toutes dans le bon sens, notamment celles qui permettent de faire appel à des travailleurs handicapés ou défavorisés. Cela va dans le sens des actions de notre Département en la matière.

Pour la clause Molière, le prétexte est la sécurité : parler français sur les chantiers, un élément de sécurité. Tout d'abord, M. Le Président, je voudrais vous faire remarquer que la loi de notre pays précise déjà que le français est la langue qui doit être utilisée dans les relations de travail. Il n'était pas nécessaire d'en rajouter, s'il ne s'agissait que de cela. On ne parlera pas davantage français sur les chantiers avec ou sans la clause Molière, il y a déjà la loi qui l'impose. A l'évidence, cette modification supplémentaire intervenant ici, dans la période électorale que nous vivons, n'a qu'un caractère purement électoraliste.

Ce qui me gêne profondément, un peu comme M. VINCIGUERRA, c'est que cela a un relent de préférence nationale que porte le Front national, absolument désagréable pour tous ceux qui sont ici et qui participent à la vie de cette assemblée. Évidemment, cela n'apporte rien en matière de sécurité sur les chantiers, pas plus d'ailleurs que cela ne met en cause d'une façon ou d'une autre la directive sur les travailleurs détachés que vos collègues au niveau européen ont approuvée. S'il s'agit de cela, il y a une mesure bien plus intéressante à prendre, celle de mettre fin à ce que l'on peut appeler un véritable dumping social en

imposant partout – mais ce n'est évidemment pas nous qui le déciderons ici – l'application du principe de primauté de la règle salariale la plus favorable. Pour ce qui est du français pour la sécurité, je pense que la sécurité serait sans doute améliorée si sur les chantiers, on respectait tout simplement mieux le code du travail, et s'il y avait suffisamment de contrôleurs pour faire respecter le code du travail.

Si vous conservez la clause Molière dans les modifications proposées, vous nous obligerez au minimum à nous abstenir, voire à voter contre, ce que nous ne voudrions pas compte tenu de tout l'intérêt des améliorations apportées à la commande publique telles qu'elles nous ont été présentées.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Pour résumer ce que nous sommes en train de dire, ce rapport comporte deux parties. La première est l'application réglementaire de la loi. Nous sommes bien-sûr pour. Mais le rapport nous demande aussi de voter sur une disposition qui n'est pas réglementaire, ce qui ne me semble pas possible. Nous vous demandons donc de dissocier les deux points du rapport de manière à ce que nous puissions voter l'application de la loi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de l'intégration, et ne pas voter ce que vous proposez sur la clause du pauvre Molière.

M. Le Président.- Je n'ai pas de problème sur ce point. Au moins les choses seront très claires et elles ne souffriront pas d'ambiguïté. Si j'ai bien compris, vous serez les uns et les autres opposés à cette clause. Les citoyens de notre département, nos artisans, nos petites et moyennes entreprises en seront juges. C'est parfait. Nous aurons donc deux rapports : le premier sur la clause d'insertion, qui est une clause importante puisque, je veux le souligner, elle permettra de favoriser le retour vers l'emploi d'allocataires du RSA. C'est un objectif dans le cadre de la politique « Flash emploi » que nous avons mise en œuvre. Dans les 7,5 % de baisse du nombre d'allocataires du RSA, il y a la partie contrôle qui est importante – vous l'avez souligné tout à l'heure et vous avez eu raison de le faire, même si vous n'en tirez pas les mêmes conclusions que nous – mais il y a également cette démarche tournée vers la mobilisation pour l'emploi à laquelle nous sommes extrêmement attachés. Je suis fier de dire qu'un allocataire du RSA sur deux n'y est pas resté plus d'un an aujourd'hui. Nous constatons donc des progrès, et cette clause y participera.

Nous aurons donc deux délibérations. Sur cette première clause, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

La partie du rapport concernant la modification du règlement intérieur de la commande publique et notamment le schéma de promotion des achats publics socialement responsables, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Nous avons donc un autre rapport sur la clause destinée à garantir la sécurité sur les chantiers qui le nécessitent du fait de leurs caractéristiques. Tout d'abord, M. VINCIGUERRA, merci du souci que vous portez à mon image. J'y suis extrêmement

sensible, mais vous me permettez d'y contribuer personnellement et de me garder de certains conseils lorsqu'ils ne sont pas complètement désintéressés, en politique et pas sur le plan amical, j'en conviens.

Vous partez du postulat qu'il s'agit d'une approche politique, voire politicienne, et qu'elle n'a aucun fondement juridique. Vous vous avancez très vite, puisque pour l'instant, aucune juridiction ne s'est prononcée. S'il n'y avait pas de débat, le ministre de l'Économie et des Finances n'aurait pas saisi la Direction juridique de Bercy pour savoir de quoi il en ressortait. Je vous invite d'ailleurs à lire une analyse juridique très précise qui est parue ce mois-ci dans *la Gazette des communes*. Elle souligne que cette disposition n'est en rien contraire à la loi. Si elle est un jour soumise – et je souhaite que le droit soit dit – à une juridiction administrative, peut-être demain le tribunal administratif, sans doute aussi le Conseil d'État, nous verrons bien ce qui en ressortira.

Quel est l'état de la situation aujourd'hui ? Vous nous dites que c'est discriminatoire, que c'est attentatoire, que c'est une forme de préférence nationale. Je vais d'abord vous parler en droit. L'usage du français n'est pas une idée novatrice en matière de commande publique, puisqu'il y a une obligation de répondre aux appels d'offres en français. C'est déjà pour vous une forme de préférence nationale, puisque l'on pourrait répondre en polonais ou en roumain. Les articles 37, 50, 51, 56 et 57 du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics permettent aux acheteurs d'exiger des candidats que les dossiers de candidatures et d'offres soient remis en langue française, ou à défaut accompagnés d'une traduction. Si j'en crois votre discours, c'est déjà une forme de préférence nationale. C'est dans un décret, et je crois même que ce décret a été rédigé par un Gouvernement dont vous n'êtes pas trop éloignés les uns et les autres.

Est-ce que cette clause participe d'une restriction à la concurrence ? Nous considérons, avec nos services juridiques, que cette clause ne constitue pas une restriction à la concurrence au sens du droit des marchés publics. Qu'est-ce que n'est pas la clause Molière ? Ce n'est pas une clause qui interdit aux entreprises étrangères de candidater et de remporter des marchés publics en France. Nous serions là pour le coup dans le cadre d'une préférence nationale. Chaque entreprise de l'Union européenne ou d'ailleurs peut et pourra répondre à un appel d'offres de notre collectivité. Ce n'est pas une clause qui interdit aux entreprises françaises de faire travailler des étrangers en France. Nous serions là dans le cadre d'une discrimination. En aucun cas cette clause n'interdit à des entreprises françaises de faire travailler des travailleurs étrangers. Ce n'est pas non plus une clause qui limite ou interdit l'accès aux salariés de nationalité étrangère de travailler sur les chantiers publics en France.

Qu'est-ce que pourrait être cette clause, si nous l'adoptons ? Une clause qui impose aux entreprises titulaires d'un marché public de travaux d'assurer un minimum de capacité linguistique francophone pour tous les employés intervenant sur le chantier. Une clause imposant aux entreprises titulaires d'un marché public de travaux d'assurer la présence d'un coordinateur francophone pour la sécurité du chantier sur site tout au long de l'exécution du marché. Juridiquement nous sommes dans ce cadre. Malgré vos grands mots, vos grandes déclarations, vos déclamations, vos proclamations, nous sommes dans le droit. Ne caricaturez

pas notre démarche. C'est une démarche qui pour nous repose sur un fondement juridique. Elle est réfléchie et elle n'a pas vocation à entraver l'accès à la commande publique pour les entreprises étrangères ou pour les entreprises françaises ayant recours à des travailleurs étrangers. Nous sommes dans le strict respect de la loi.

Je souligne que l'article 51 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics précise qu'il appartient aux acheteurs d'imposer des critères garantissant que les opérateurs économiques possèdent les ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché public en assurant un niveau de qualité approprié. Niveau de qualité approprié, au sens de la qualité technique. Il est clair que la qualité du chantier n'est pas meilleure si le personnel du chantier maîtrise le français, et inversement. Nous sommes donc très clairement dans un cadre prévu par la loi. La clause Molière est entendue comme une condition d'exécution du contrat. Elle n'empêche nullement une entreprise européenne de candidater, de remporter ou d'exécuter un marché public en France en proposant alternativement : soit une équipe francophone, ce qui ne signifie pas obligatoirement une équipe de salariés de nationalité française ; soit une équipe non francophone avec un interprète, c'est-à-dire quelqu'un qui assure la liaison et la coordination entre la direction du chantier et les salariés de l'entreprise.

La clause Molière n'a donc pas vocation à influencer sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse puisque la maîtrise du français n'est pas envisagée comme un critère ou un sous-critère de sélection de l'offre. Je le précise. Ce n'est pas un critère de sélection de l'offre. C'est une des clauses du cahier des charges. C'est aussi une clause raisonnable liée, au sens juridique, à l'exécution des marchés publics de travaux. Il s'agit donc ici de recadrer le débat sur l'objectif juridique de cette clause qui se situe au stade de la bonne exécution des marchés.

Je rappellerai que dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, puisque c'est essentiellement dans ce cadre que cette clause pourrait être mobilisée, l'assurance maladie dénombreait : 100 000 accidents du travail en 2015 pour 1,5 million de salariés, soit presque 10 %, 6 600 incapacités permanentes, et 130 décès. C'est donc un sujet de sécurité. Nous en avons eu des exemples très récents, dont un qui s'est produit à Saint-Martin-Vésubie sur le chantier du Vesubia Mountain Park. L'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres du syndicat mixte pour réaliser les structures artificielles du canyoning était une entreprise espagnole. Pour la plupart, les salariés ne parlaient pas français et ne voulaient pas respecter les normes de sécurité. Cela a d'ailleurs été relevé par l'Inspection du travail. Ils ne comprenaient pas ces normes françaises. C'est un cas très concret qui n'est ni théorique, ni politique, ni politicien. C'est une réalité.

Vous nous indiquez que ce n'est pas juridique. Je crois pourtant vous en avoir fait la démonstration. Mais le droit sera dit, et vous pourrez faire des recours, puisque nous sommes dans un État de droit. Jusqu'à preuve du contraire, vous n'êtes pas en charge du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif, s'il est saisi, dira le droit. Le Conseil d'État sera aussi sans doute amené à se prononcer sur une affaire aussi grave puisque, comme vous l'avez souligné, d'autres collectivités ont fait ce choix : le conseil régional des Hauts-de-France, le conseil

régional d'Ile-de-France, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que des départements et des communes. Vous balayez d'un revers de main le sujet. Je vous y réponds en droit.

Ensuite, vous avez vous-même posé la question de la directive qui porte le nom du commissaire qui l'a rédigée, M. Frits BOLKESTEIN. Il s'agissait de la directive Services. Cela avait fait l'objet d'un débat dans une élection européenne. Elle a été popularisée – le terme est sans doute trop fort par rapport aux conséquences de cette directive – par le nom de celui qui l'a rédigée. Peu importe, parlons de la directive Services et de la question des travailleurs détachés. J'avoue M. TUJAGUE que je ne vous savais pas fidèle zéléateur de la directive sur les travailleurs détachés puisque vous défendez la pérennité de ce système. Cela n'a rien à voir avec la clause que l'on introduit, mais puisque vous ouvrez ce débat, parlons-en. Je suis opposé à cette directive sur les travailleurs détachés et je demande aujourd'hui – et le candidat que je soutiens à l'élection présidentielle, François FILLON, soutient la même démarche – une renégociation de cette directive Services. Elle a en effet pris des proportions extraordinairement dangereuses aujourd'hui. L'élargissement de l'Union européenne à certains pays, et notamment à la Roumanie récemment, a permis l'installation d'un véritable dumping social. Le nombre des travailleurs détachés a augmenté de 25 % en deux ans.

Il suffit d'aller sur des grands marchés publics de notre département pour mesurer l'ampleur de la situation. Vous le savez bien. Vous pouvez feindre de l'ignorer mais aujourd'hui, dans les marchés publics de travaux, sur les grands chantiers qui ont lieu ou qui ont eu lieu dans ce département, nous voyons bien qu'une grande majorité des salariés, ou en tous cas une forte minorité, vient de Pologne, de Roumanie ou d'Estonie. Pourquoi ? Ce n'est pas par rapport à la qualité de la main d'œuvre, mais simplement parce que les grands groupes, qui utilisent notamment des entreprises d'intérim pour recruter ces salariés, ne paient pas les charges sociales au niveau français, ce qui est d'ailleurs une source de déficit pour nos régimes sociaux. Le montant des salaires est le même, en tous cas pour le salaire minimum, mais pas le niveau de charges sociales qui est en vigueur dans ces pays. Il y a donc un véritable dumping social. Les petites entreprises ne peuvent pas recourir à ce système. Seuls les très grands groupes le peuvent.

Si cette question de la clause Molière permet accessoirement de poser ce débat, certaines collectivités le font, et je pense aujourd'hui qu'il faut rompre avec ce dumping social. Cette directive, dont les effets pervers n'avaient pas été perçus au début, est en train de dériver et de devenir la règle de recrutement pour certains groupes. Il faut y mettre un terme. C'est une forme de dumping social qui pénalise l'emploi et qui pénalise l'emploi local. Vous êtes les uns et les autres tenants de cette Europe libérale à l'extrême. M. VINCIGUERRA, je peux le comprendre. M. TUJAGUE, j'en suis quelque part un peu plus étonné. En tous cas, vous prendrez vos responsabilités, nous prendrons les nôtres. J'ai accepté qu'il y ait un vote séparé. Nous n'allons pas en parler des heures. Je vous redonne la parole brièvement. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Sur la directive BOLKESTEIN, je suis content que vous rejoigniez nos positions qui sont déjà anciennes. Nous la considérons comme scélérate, c'est

évident. Nous n'allons donc pas débattre sur ce sujet. En revanche, vous avez fait une démonstration juridique de ce qui ne s'oppose pas à la clause dite Molière. Soit. Il se trouve que d'autres articles de loi, notamment issus du code du travail, permettent de mettre en doute la validité de cette clause. Il s'agit essentiellement des articles L.5221-1 à L.5221-3 qui définissent le champ de l'obligation faite aux salariés ayant la volonté de s'installer durablement en France de maîtriser l'usage de notre langue. C'est prévu dans le code du travail. Une fois cela dit, pour ce qui concerne le personnel recruté dans le cadre de la directive Services, cette obligation ne concerne ni les ressortissants de l'Union européenne, ni les travailleurs détachés. C'est comme ça, c'est dans la loi, on n'y peut rien.

M. Le Président.- Ce n'est pas contradictoire, puisqu'on ne demande pas à tous les salariés de maîtriser le français. S'ils ne le maîtrisent pas, nous demandons que l'entreprise qui les utilise ait recours à un traducteur. Ce n'est donc pas contradictoire avec ce que vous dites.

M. VINCIGUERRA.- Mon souci n'est pas l'exclusion des soumissionnaires. Vous avez répondu à ce souci, il faut qu'ils fassent leur soumission en français, etc. Tout à fait d'accord. Mon souci est le risque d'exclusion d'un certain nombre de travailleurs qui ne sont pas forcément issus de l'Union européenne. Mon problème est là, et pas ailleurs. Il y a à mon avis, et ce n'est pas la première fois, des oppositions de droit entre les différents codes. Il est vraisemblable qu'un Tribunal administratif et certainement le Conseil d'État auront à se prononcer un jour. Le Conseil d'État ne peut pas se prononcer sur ce type de délibération, tout simplement parce qu'elle ne fait pas grief. Elle ne fera grief que le jour où elle sera mise en œuvre dans un appel d'offres. Ce jour-là, vraisemblablement, les préfets seront saisis. Il leur appartiendra de déférer ou non. Ce n'est certainement pas moi qui irai au Tribunal administratif, c'est le rôle du préfet.

Nous en sommes là. Cela ne vaut pas le coup d'en faire un tel débat, nous avons dit notre avis, à aucun moment nous n'avons dit que nous étions favorables à la directive Services puisque nous y avons été opposés depuis le début. Il reste maintenant au Conseil d'État à dire le droit et à se dépatouiller entre les différentes versions du droit et les différentes oppositions que comprennent les textes de droit. En ce qui concerne votre image, j'y suis très attaché car il m'arrive de temps en temps de dire à certains de mes amis que j'ai de l'estime pour vous. Dans ces cas-là je me fais très mal accueillir. Que voulez-vous, j'assume.

M. Le Président.- Merci. Cette estime est réciproque, mais vous devez malheureusement avoir des amis un peu sectaires. Ça peut arriver à gauche. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je suis surpris, M. Le Président, que vous me fassiez dire exactement le contraire de ce que je viens de dire concernant les travailleurs détachés. Que les choses soient claires, j'ai dit très exactement qu'il était urgent de mettre fin à ce scandaleux dumping social – vous avez repris le terme – en imposant l'application d'un principe de primauté de la règle salariale la plus favorable partout. Les travailleurs étrangers intervenant dans un pays doivent bénéficier de la règle la plus favorable les concernant. Cela empêcherait que les travailleurs français employés par des entreprises étrangères en France paient des cotisations

au niveau des entreprises étrangères. Vous le savez. Puisque vous avez évoqué M. FILLON, que j'ai écouté attentivement, y compris sur ce sujet, je vous renvoie à ce que dit M. MELENCHON sur ce point. C'est également extrêmement précis.

Je ne pense pas que le fait que vous nous proposiez d'inclure la clause Molière dans le règlement des marchés publics réponde à un objectif de respect ou non de la loi. L'essentiel, me semble-t-il, pour vous comme pour vos collègues des conseils régionaux des Hauts-de-France, d'Ile-de-France, etc., était que l'on en parle dans le cadre d'une campagne électorale qui est en cours et au cours de laquelle, chers collègues des Républicains, il n'échappe à personne que votre candidat se trouve aujourd'hui dans l'obligation de courir après des voix d'extrême droite ou qui se sont déplacées vers l'extrême droite. Il faut donc donner des arguments qui laisseraient entendre que l'on fait aussi bien. C'est me semble-t-il la seule et unique raison de nous proposer cette clause qui ne sert strictement à rien, qu'elle soit légale ou non. Je rappelle que le français est aujourd'hui la langue qui doit être utilisée dans les relations de travail. Pour le reste, ça ne sert strictement à rien et ça n'améliore pas la sécurité. L'accident de Saint-Martin-Vésubie ne se serait pas produit si les règles de sécurité avaient été respectées sur le chantier et si les contrôleurs du travail avaient été assez nombreux pour le faire. Ce n'est pas autre chose.

M. Le Président.- Il n'y a pas eu d'accident.

M. TUJAGUE.- D'accord. Tant mieux. Je retire, mais c'est de cela qu'il s'agit. C'est tout ce que je veux dire, et c'est la raison pour laquelle j'ai même envie que nous ne prenions pas part au vote sur cette clause Molière si vous nous faites voter à part.

M. Le Président.- Pour conclure sur ce sujet, M. TUJAGUE, je respecte votre position. Vous êtes opposé à cette clause, c'est votre droit. Vous l'exprimez. Notre position est fondée juridiquement, ou en tous cas défendue juridiquement. Je crois vous en avoir fait la démonstration tout à l'heure.

Quant à vos qualificatifs politiques, ils sont intolérables et inacceptables. Je ne pense pas que c'est en refusant de régler les problèmes que l'on fera reculer le Front national et les extrêmes dont vous êtes aussi un des représentants. Vous avez en commun avec le Front national d'avoir le même programme tout aussi délirant pour notre pays au plan économique et social. A bien des égards, dans l'histoire et dans la période plus contemporaine, les extrêmes se rejoignent dans leur nocivité pour la démocratie et pour nos pays. Je le dis très clairement, et je combats tous les extrêmes quels qu'ils soient. Mais je crois qu'il n'y aurait rien de pire que de laisser prospérer les problèmes, de dire que c'est à tel ou tel parti d'en parler, et de refuser d'en parler et surtout de les régler. C'est en ne réglant pas les problèmes, peut-être à droite, peut-être à gauche, et en laissant s'aggraver la situation, qu'on a laissé prospérer le terreau de l'extrémisme qui aujourd'hui menace notre pays. La réalité est celle-ci.

Nous sommes là sur un terrain politique, et je ne vous laisserai pas nous caricaturer sur ce terrain politique. Nous avons toujours assumé nos positions ici. Si nous sommes peut-être le seul département du sud-est de la France où il n'y a pas le Front national, c'est parce que

nous avons fait des choix qui sont des choix courageux. Nous ne nous abritons pas derrière une espèce de position où on serait dans l'immobilisme, où tout le monde serait pareil, dans l'eau tiède. C'est en ayant des convictions, en les assumant et en faisant des différences, qu'on fait reculer ce qui nous conduit sur des voies extrêmes. C'est en tous cas ma position. Ça l'a toujours été et ça le sera toujours.

Je crois que ce débat est clos. Chacun s'est exprimé. Nous allons pouvoir passer au vote.

La partie du rapport concernant la modification du règlement intérieur de la commande publique et notamment la clause dite « Molière », soumise au vote, est approuvée à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA – non participation au vote du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

M. Le Président.- Je vous remercie. Nous avons examiné tous les rapports inscrits à l'ordre du jour. Il nous reste à approuver le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance de l'assemblée départementale du 2 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 12 heures 25.